

Thônex

Procès-verbal Séance du 12 mai 2009

Sont présents :

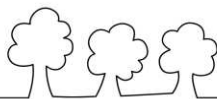
Madame	Isabel Rochat	Conseillère administrative
Messieurs	Claude Détruche	Maire
	Philippe Decrey	Conseiller administratif
Madame	Jacqueline Tomasini	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei	Rosa Lopes Beer
	Doris Constantin	Christine Schwarz
	Fidelina Gomes Dias Aguigah	Karin Wirthner Zinggeler
	Anne-Marie Jaquet	
Messieurs	Ali Agraniou	Stephen Knörr
	Andrew Arpidone	Guy Loutan
	Enrico Castelli	Hans Rudolf Roth
	Marcel Constantin	Guy Saudan
	Willy Corthay	Ashwani Singh
	Alain Dupraz	Richard Stark
	Michel Frossard	Daniel Thurre
	Patrick A. Gautier	Pascal Uehlinger
	Marc Kilcher	Jorge Vieitez

Excusé :

Monsieur Claude Marcet

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2009.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2008. Discussion. Vote. (DA-09-11).
6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2008. Discussion. Vote. (DA-09-12).
7. Comptes 2008 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-09-13).



8. Constitution d'une servitude de canalisation d'eau usée au profit des parcelles 3858 et 4138, fe 19 du cadastre de la commune de Thônex, dans le cadre de la construction de l'école Marcelly-Tronchet. Discussion. Vote. (DA-09-14).
9. Demande d'un crédit de Fr 20'256'000,- en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex. Discussion. Vote. (DA-09-15).
10. Projets de délibération.
11. Propositions du Conseil administratif.
12. Questions écrites.
13. Propositions individuelles.
14. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010. Discussion. Vote. (DA-09-16).

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2009

Le procès-verbal est approuvé à la majorité par 20 voix « pour » et 4 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente donne lecture d'un échange de courriers avec l'AVIVO (Association de défense et de détente de tous les retraités et futurs retraités)

2.1. Courrier du 7 avril 2009 de M. Souhaïl Mouhanna, Président, adressé au Conseil municipal de Thônex

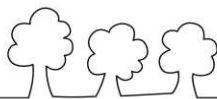
Concerne : aide financière aux personnes bénéficiaires
des prestations complémentaires AVS/AI

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Certaines communes nous ont fait part du fait qu'elles avaient renoncé à verser leurs prestations ponctuelles à certains rentiers AVS/AJ, suite aux explications que leur a fournies le Service des Prestations Complémentaires (ex-OCPA).

A la suite de ces interventions, l'AVIVO a interpellé M. François Longchamp, Conseiller d'Etat chargé du Département de la Solidarité et de l'Emploi, par la lettre ci-annexée du 16 décembre 2008, pour contester la prise de position du SPC. En effet, le versement des prestations communales accordées aux bénéficiaires des allocations cantonales, ne saurait amener l'Etat à diminuer les prestations cantonales, ni à procéder à une imposition fiscale des prestations communales.

Le versement des prestations mensuelles de la Ville de Genève constitue un cas particulier par rapport aux prestations ponctuelles accordées par les autres communes. M. François Longchamp a néanmoins confirmé, par lettre ci-annexée du 9 janvier 2009, que les prestations ponctuelles, accordées par les communes, constituent une aide sociale qui n'est pas prise en compte comme un revenu diminuant les prestations émanant du SPC.



Au vu de ce qui précède, les communes qui ont supprimé ou diminué leurs prestations, aux rentiers AVS/AI de condition modeste, peuvent donc rétablir leurs prestations antérieures, ce qui serait souhaitable, compte tenu de leurs faibles revenus. Même une prestation périodique constitue un apport financier très apprécié par ces rentiers.

Nous espérons donc que votre commune maintienne son aide financière ou la développe en faveur des rentiers les plus modestes.

Il serait également opportun que votre Mairie informe les rentiers AVS/AI, de votre commune, des prestations qui les concernent

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

2.2. Réponse de M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué aux affaires sociales :

Messieurs,

Votre lettre du 7 avril 2009 et ses annexes ont retenu toute notre attention.

Nous prenons bonne note du fait que la correspondance qui vous a été adressée en date du 9 janvier 2009 par Monsieur François Longchamp spécifie que les prestations communales ponctuelles n'entrent pas dans le calcul ouvrant le droit aux prestations complémentaires cantonales.

En ce qui concerne la commune de Thônex, le Conseil administratif ne communique pas à des tiers ni la liste des habitants bénéficiant d'une aide sociale permanente ou au titre de dépannage ni le barème des soutiens financiers attribués.

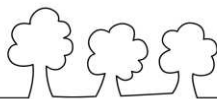
Nous pouvons toutefois vous indiquer que les seules aides ponctuelles accordées par la commune de Thônex consistent en une allocation unique à Noël qui est versée sur demande des intéressés et après examen d'un dossier spécifique.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Copies :

- Monsieur François Longchamp, Conseiller d'État chargé du Département de la Solidarité et de l'Emploi,
- Madame la Présidente du Conseil municipal

2.3. A 23h. nous passerons au point 13 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Claude Détruche, Maire

3.1.1 Tremblement de terre en Italie à l'Aquila (Abruzzes)

Le Conseil administratif a versé un montant de Fr 20'000,- à l'Association Caritas. Ce montant sera pris sur le fonds de bienfaisance.

3.1.2 Sécurité municipale

Le 3 août 2009, M. Patrick Moynat prendra ses fonctions de chef de poste du service ASM. M. Moynat bénéficie de 25 ans d'activité dans la police cantonale il est actuellement brigadier au poste de police de Carouge. Il a également une grande connaissance des cours de formation car jusqu'à la fin de l'année il reste le directeur des cours de contrainte sous l'égide de l'institut suisse de police.

3.1.3 Exposition « mes ordures mon futur »

Le vernissage aura lieu lundi 18 mai à 11h. à la place Favre à Chêne-Bourg.

3.1.4 Environnement

Le 4 juin la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, se verra proposer trois types d'aménagement pour la place de Graveson ; les représentants de bureaux concernés seront auditionnés.

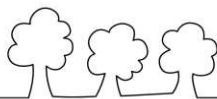
3.1.5 Mérite sportif Chênois 2008

Quatre personnes avaient atteint les critères pour obtenir ce mérite ce qui est assez exceptionnel. Le mérite a finalement été attribué à Mme Natascia Taverna gymnaste aux agrès.

3.1.6 Course des Conseillers

La commune a obtenu la 2^{ème} place. Au-delà du résultat il y avait, cette année, la mixité et l'équipe était ainsi formée :

- Mme Isabel RoCHAT
- M. Hans Rudolf Roth,
- M. Guy Saudan,
- M. Michel Zeder,
- et moi-même...



3.2. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1 Commission de la Culture

Quelques projets intercommunaux ont été soumis à la commission, notamment un festival de danse, présenté par M. Zeitz. Nous venons de recevoir un courrier de sa part nous annonçant qu'il renonçait à la création de ce festival.

3.2.2 Forum des associations

La date du 26 septembre 2009 a été retenue une séance d'information aura lieu le 20 mai à la salle Louis-Valencien à 19h.

3.2.3 Graveson

Ce week-end 280 personnes vont se déplacer à Graveson au moyen de 6 cars.

3.2.4 Office de l'Etat Civil

Le Conseil d'Etat a donné son accord pour que notre commune rejoigne l'office « Chêne-Bourg-Veyrier ». La partie administrative sera assurée à la Mairie de Chêne-Bourg mais les personnes auront toujours la possibilité de se marier à Thônex.

Le Conseil administratif est particulièrement heureux de la solution qui a été choisie.

3.3. Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative

3.3.1 Petite enfance

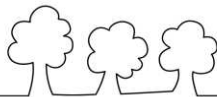
La commission des Ecoles & Jeunesse a entériné, mardi dernier, la charte intercommunale de la petite enfance qui fixe des critères identiques pour les conditions d'accueil dans les trois communes chénoises.

3.3.2 Ecoles

Ces prochains jours je vais assister aux deux premiers Conseil d'établissement : pour l'école Adrien-Jeandin le 14 mai et pour Pont-Bochet le 18 mai. Je vous en ferai un compte rendu lors de notre prochaine séance.

3.3.3 Fondation en faveur de la jeunesse

Le Conseil de Fondation a défini le concept de direction pour le nouvel espace de vie enfantine à Marcellly qui sera chapeauté par la même direction qui s'occupe déjà de Chapelly et des Bout'Choux à savoir : Mme Hélène Müller-Gysler qui sera assistée par une adjointe pédagogique. Chacun des trois lieux sera doté d'un éducateur référent ce qui permettra à la directrice de se consacrer plus particulièrement aux tâches administratives.



3.3.4 Urbanisme

Le 6 mai dernier le Conseil d'Etat a entériné notre plan directeur communal, ce qui est une excellente nouvelle.

4. Rapport des commissions

4.1. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 5 mai 2009 :

La commission a siégé à l'école Adrien-Jeandin, suite à l'inauguration du restaurant scolaire, qui a été apprécié de tous.

Point 1. - Charte politique intercommunale relative à l'accueil extrafamilial de la petite enfance. Discussion. Vote.

Après un bref historique, Mme Rochat, nous expose les avantages de cette charte. Pour un bassin de 30.000 habitants, une gestion globale est nécessaire et facilitera la gestion des places. Un guichet unique sera créé et fonctionnera toute l'année, il sera géré par un coordinateur, afin de mieux rentabiliser chaque place des espaces de vie enfantine. Une clé de répartition sera établie et des adaptations seront nécessaires entre nos trois communes.

Thônex est leader de cette trilogie, vu que nous possédons une Fondation de droit privé, contrairement aux deux communes voisines, qui elles fonctionnent en associations. Thônex ne renoncera pas à sa fondation, celle-ci va d'ailleurs être dépolitisée. Le Comité de la Fondation fait actuellement ce travail, ce qui amènera notre commission à traiter des questions politiques.

Dès septembre, Eve de Marcellly ouvrira ses portes, ainsi notre commune disposera de trois espaces de vie pour la petite enfance. Intégrées dans cette nouvelle structure, elles seront plus faciles à gérer.

Après discussion, la charte est acceptée à l'unanimité.

Mme Rochat nous informe qu'une résolution sera soumise à cette assemblée le 23 juin prochain.

Point 2. - Informations Eve de Chapelly. Discussions.

Mme Rochat nous informe que Eve de Chapelly fonctionne bien. Les comptes seront présentés lundi au Conseil de Fondation, ils sont positifs.

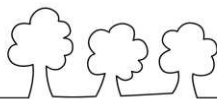
Une secrétaire comptable va être engagée, afin de soulager le travail de Monsieur Roth.

Eve de Marcellly, bénéficiera d'une subvention de la Confédération et le Fonds d'équipement lui allouera Fr 5'000.- par place créée. Les repas bénéficieront du label « Fourchette Verte Petite Enfance » et seront servis par M. Sofia.

Point 3. - Divers

Mme Rochat nous explique que le nouveau contrat des Mamans de jour, discuté à l'ACG, n'est pas encore signé. Beaucoup de points sont encore à régler. Le coût d'une place sera d'environ la moitié d'une place en institution. Arve et Lac, est pionnière dans ce domaine avec l'association Koala. Après maintes demandes, celle-ci est enfin intégrée dans la discussion.

La séance a été levée à 20h.20.



5. Crédits budgétaires supplémentaires 2008. Discussion. Vote. (DA-09-11)

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Finances, fait la déclaration suivante sur l'ensemble des points 5 et 6 concernant les comptes 2008 :

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Sans surprise, les comptes qui vous sont soumis ce soir présentent un excédent de revenus et on peut s'en féliciter. En effet, les comptes bouclent avec un total de charges de Fr 31'646'640,- et un total de recettes de Fr 31'782'322,-.

Toutefois, et on aura l'occasion de le démontrer plus tard ce résultat n'est que le fruit d'une accumulation d'éléments « extraordinaires » qui ne sauraient être considérés comme la règle, sauf et c'est à souligner une fois encore, l'excellente gestion de notre trésorerie par notre service financier communal emmené par M. Michel Zeder, qui a su tirer le meilleur profit en profitant de placements judicieux et opportuns. Au nom du Conseil administratif, qu'il trouve ici l'expression de toute ma reconnaissance et ma gratitude.

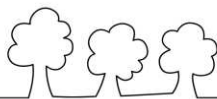
Concernant les excédents budgétaires, et vous le constaterez sur les graphiques qui vont vous être présentés à l'issue de la déclaration, les « bonnes années » sont résolument derrière nous, et je sais que d'aucuns pourront nous faire le reproche de ne pas avoir baissé la charge fiscale par habitant à ce moment-là. C'est de bonne guerre, mais ces bonnes années-là coïncidaient avec notre premier boucllement et tout juste avec notre premier budget qui se devait d'être sage et raisonnable (à notre image.. !!) on parle des années 2003-2004 où nous avons bénéficié notamment d'un exceptionnel redressement des revenus des personnes morales comme on vous le rappelle dans le power-point.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

La récession est bel et bien là et les consommateurs sont terrorisés, des dizaines de milliers d'emplois perdus dans le secteur bancaire mondial.

Même si les salaires sont là, les consommateurs vont économiser et les plans de relance auront beaucoup de peine à redonner le moral, et le monde qui sortira de la crise, de la guerre économique, risque bien de ne plus être le même. On peut certes s'en réjouir et espérer que le retour de balancier épargnera nos systèmes monétaires occidentaux.

Si Genève semble moins touchée par l'orage qui a traversé l'Atlantique, c'est principalement dû au dynamisme du secteur financier et à la grande diversification de son paysage économique, mais ne nous leurrions pas, et la situation d'une partie significative de notre population va se péjorer au fil de cette année avec son cortège de problèmes sociaux. A l'exception de la santé aucune branche ne peut compter sur une hausse de son chiffre d'affaires en 2009. Aucune collectivité publique ne sera épargnée, certaines avec des surfaces financières nettement plus favorables que d'autres. Ce sera à méditer lors de l'élaboration de notre prochain budget.



Gageons que le plan de relance du Conseil d'Etat saura y remédier et la faible croissance annoncée pour 2010 fera le reste !

A Thônex, il faut souligner avant tout que malgré une parfaite maîtrise des charges, on constate une progression constante des coûts de nos services communaux, occasionnés pour beaucoup par la multiplicité des tâches que l'Etat nous confie, je devrais plutôt parler de transfert. année après année.

Concernant les revenus, les recettes, elles progressent, toutes catégories confondues. Impôts PP, PM et taxe professionnelle communale +7,76%. Toutefois, il faut noter les écarts importants entre les montants inscrits au budget et les comptes finalement réalisés. Ainsi, en ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques (PP), l'écart budgétaire a été de presque 2 millions, écart compensé, comme je vous le disais en préambule, par d'autres recettes ainsi que par des économies substantielles sur certaines dépenses (et pas sur les écoles !!).

Les estimations calculées et communiquées par l'Administration fiscale sont très proches des comptes annuels, et on le voit avec la valeur de notre centime additionnel. La marge de manœuvre est donc restreinte, et cela ne vous étonnera pas que je le souligne.

Concernant notre reliquat d'impôt, il continue de reculer de 4,6% par rapport au solde dû à la fin 2007.

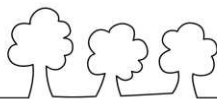
Pour couvrir ce risque de non encaissement, nous avons constitué une provision qui est chaque année revue. Cette année, elle n'a progressé que d'un point. (45 à 46%). Concrètement, la variation de cette provision se traduit par une dissolution de réserves de Fr 221'075,-, qui contribue notamment à afficher ce soir un résultat positif.

On aura l'occasion de revenir avec la présentation « power point » sur les autres éléments qui ont contribué à ce résultat.

Quant aux crédits supplémentaires qui vous sont soumis ce soir, ils se montent à Fr 1'045'447,- et proviennent principalement de la saison culturelle et je m'empresse d'ajouter que ce dépassement, compensé par une recette presque équivalente, se justifie par l'obligation de modifier notre méthode de comptabilisation exigée pour le calcul de la TVA. On a eu l'occasion d'approuver ces comptes en commission des finances, et c'est une bonne chose.

Enfin, en ce qui concerne les investissements, il faut noter que près de 70% du plan quadriennal qui vous a été soumis a été réalisé et que nous avons financé des dépenses pour un total de Fr 15'807'010,- en récupérant la somme de Fr 235'556,-, correspondant à des participations du fonds cantonal d'assainissement des eaux. Il s'agit pour plus de 60% de l'école Marcelly, la rénovation d'Adrien-Jeandin, de l'aménagement de la place des fêtes, de la rénovation de la salle des fêtes, ainsi que des investissements au CSSM, plus les collecteurs ainsi que les routes.

Cette situation va certainement évoluer, considérant le point 9 de l'ordre du jour, notamment sans parler des Communaux d'Ambilly et du reste.



Nous aurons l'occasion de revenir sur l'insuffisance de financement qui est pour 2008 de plus de 8 millions, comme cela avait été prévu au budget.

Je ne saurais conclure sans remercier l'ensemble de notre personnel communal, pour son constant souci de bien servir notre chère Commune, avec une mention toute particulière pour nos chefs de service et nos secrétaires communaux, sans lesquels nous ne serions pas en mesure de vous soumettre ce soir les comptes sains, reflet d'une excellente gestion.

M. Richard Stark, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 21 avril 2009 :

- *A cette séance, sont également présents, Mme Rochat Conseillère administrative, M. Decrey Conseiller administratif, M. Guex, secrétaire général ainsi que M. Zeder, secrétaire général adjoint administratif.*

Quatre points à l'ordre du jour :

- 1) *Approbation du PV des séances du 26 mars 2009.*
- 2) *Crédits budgétaires supplémentaires 2008. Discussion. Vote*
- 3) *Comptes 2008 de la commune. Discussion. Vote*
- 4) *Comptes 2008 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote*

La discussion est ouverte en parallèle sur les crédits budgétaires supplémentaires et les comptes 2008, avec à l'appui les onze pages de commentaires aux comptes établis par l'administration communale.

Les questions des commissaires fusent et les réponses qui sont données sont claires et sans ambiguïtés.

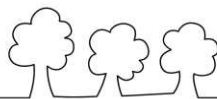
Puis la liste des crédits budgétaires supplémentaires de Fr 1'045'447,41 qui nous est soumise est votée et acceptée par 10 oui et 1 abstention.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Richard Stark, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 21 avril 2009,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil municipal
d é c i d e



1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2008 suivants, pour un montant total de Fr 1'045'447,41 (un million quarante-cinq mille quatre cent quarante-sept francs et quarante et un centimes), soit :

08.314	entretien des bâtiments et prestations de tiers	Fr	17'550,95
08.318	honoraires et prestations de services	Fr	534,10
11.313	fournitures diverses et autres marchandises	Fr	264,85
14.313	fournitures diverses et autres marchandises	Fr	18,05
16.314	entretien des bâtiments et prestations de tiers	Fr	24'988,05
21.309	autres charges de personnel	Fr	872,90
21.311	meublier, machines et véhicules	Fr	18'217,60
21.314	entretien des bâtiments et prestations de tiers	Fr	114'369,70
21.316	loyers et redevances d'utilisation	Fr	15'126,20
30.310	fournitures de bureau et imprimés	Fr	10'606,52
30.363	subventions aux propres établissements	Fr	622'575,45
33.316	loyers et redevances d'utilisation	Fr	278,10
34.365	subventions à des institutions privées	Fr	4'504,15
35.312	eau, électricité, chauffage, combustibles	Fr	47'389,60
35.313	fournitures diverses et autres marchandises	Fr	2'455,35
35.314	entretien des bâtiments et prestations de tiers	Fr	38'647,40
35.318	honoraires et prestations de services	Fr	304,50
54.365	subventions à des institutions privées	Fr	1'686,15
58.316	loyers et redevances d'utilisation	Fr	360,35
62.311	meublier, machines et véhicules	Fr	6'810,11
71.314	entretien des installations et prestations de tiers	Fr	139,69
72.311	meublier, machines et véhicules	Fr	61'595,06
78.312	eau, électricité, chauffage, combustibles	Fr	1'588,05
90.346	redevance aux communes frontalières françaises	Fr	54'564,53
		Fr	<u>1'045'447,41</u>

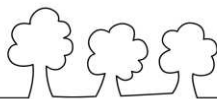
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2008. Discussion. Vote. (DA-09-12)

M. Richard Stark, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 21 avril 2009 :

- *Concernant les comptes 2008 de la commune, l'administration communale nous explique en conclusion, que si le document sur lequel nous devons voter présente un excédent de recettes de Fr 135'682,37 alors que le budget 2008 prévoyait lui un excédent de recettes de Fr 30'554,--, cela a été possible grâce à une importante dissolution de la réserve sur le reliquat d'impôts, à des économies réalisées ou à des montants au budget non dépensés, comme: sur le traitement des ordures ménagères, sur les salaires et charges sociales, sur la rétrocession aux communes frontalières françaises, etc.*

Les comptes sont soumis au vote et acceptés par 10 oui et 1 abstention.



La discussion est ouverte :

M. Andrew Arpidone fait la déclaration suivante au nom du PDC :

Le PDC tient à renouveler ses vifs remerciements déjà exprimés lors de la séance de commission des Finances à M. Philippe Guex, secrétaire général et M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint, pour leur remarquable travail qui a permis notamment d'approuver rapidement mais adéquatement les comptes lors de cette même commission.

Nous nous réjouissons de constater que l'exercice 2008 est excédentaire et nous encourageons les autorités communales à continuer les efforts commencés dans l'optique d'une rationalisation des coûts afin de traverser la crise économique actuelle du mieux que possible dans la mesure de nos compétences et avec les « armes » à notre disposition.

M. Alain Dupraz fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

Le groupe roses-verts accueille avec satisfaction les comptes 2008 ; il remercie le Conseil administratif et l'administration pour leur bonne tenue.

Le résultat équilibré est heureux, mais il ne doit pas masquer qu'il ne correspond pas aux prévisions. Les rentrées fiscales sont nettement en-dessous du budget : Fr 1'980'000,- en moins pour les personnes physiques et Fr 1'461'000,- de moins pour les personnes morales. Les charges ont donc dû être adaptées pour rester dans les chiffres noirs, ce que le Conseil administratif a d'ailleurs très bien su faire.

Cela démontre que l'exercice budgétaire garde toujours un aspect fortement aléatoire. Et qu'il convient d'établir les prévisions avec prudence, quelles que soient les prédictions de l'administration cantonale. Cette prudence doit surtout être de mise lorsqu'il s'agit d'augmenter des charges fixes, qui deviennent incompressibles par la suite.

Je rappelle à ce propos que l'augmentation des charges du budget 2008 était de 3,9%, et qu'elle est encore de 5% au budget 2009. Ce qui est considérable.

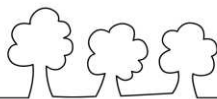
Sachant que les recettes fiscales ont été en 2008 inférieures de 2 millions aux prévisions, et que - vu la conjoncture et l'augmentation du chômage - il serait extrêmement étonnant que ces recettes se redressent en 2009, on peut nourrir de sérieuses craintes pour le résultat de l'exercice en cours.

Mais de cela, nous parlerons l'année prochaine avec les personnes qui seront là après les élections cantonales. Pour aujourd'hui, notre groupe votera les comptes 2008.

M. Patrick A. Gautier fait la déclaration suivante pour le groupe libéral :

Le groupe libéral tient à remercier notre conseil administratif, et en particulier Madame Isabel Rochat, ministre des Finances, ainsi que Messieurs Philippe Guex, secrétaire général et Michel Zeder, secrétaire général-adjoint, ainsi que tous leurs collaborateurs pour la rigueur avec laquelle ils gèrent notre commune.

Lors de la présentation des comptes 2007 et du budget 2009 devant ce Conseil, notre ministre des Finances et notre groupe avaient plaidé en faveur de la plus grande prudence. Les faits nous ont malheureusement donné raison.



L'excédent de revenu de Fr 136'000,- est artificiel. En effet, il provient de la dissolution de Fr 221'000,- de provisions pour reliquat d'impôts et de Fr 362'000,- de gain comptable sur la vente d'une parcelle. L'exercice 2008 s'est donc clos avec un déficit de Fr 447'000,-.

Il faut également relever que l'écart entre les recettes d'impôt prévues pour 2009 et celles effectives en 2008 est de Fr 3'337'000,- (ou 12%), provenant essentiellement de l'impôt des personnes physiques.

L'écart entre les charges de personnel effectives 2008 prévus 2009 est de Fr 917'000,- et celui relatif aux charges des biens (ou frais généraux) est de Fr 553'000,-.

La marge de manœuvre est très étroite, car les autres postes ne sont guère compressibles.

Les libéraux étaient opposés à la baisse du centime additionnel et le seront encore ; ceci pour plusieurs raisons :

- Chaque centime rapporte quelque Fr 500'000,-, mais, compte tenu des mécanismes de la péréquation intercommunale, la réduction d'un centime engendrerait une baisse des recettes de plus d'un million.
- L'exercice 2009 sera forcément déficitaire, sauf nouvelles erreurs de calcul de la part de l'Etat, et si le budget 2010 devait l'être également, le Conseil administratif serait contraint d'établir un plan financier quadriennal démontrant le retour à l'équilibre d'ici la fin de cette période.

Notre groupe votera ces comptes tels que présentés et demande instamment au Conseil administratif de restreindre les dépenses chaque fois que l'occasion se présentera.

M. Stephen Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

A la lecture des comptes 2008 quels sont les éléments qui nous sautent immédiatement aux yeux ?

En premier, la qualité du travail fourni par notre administration en général et notre service comptable, en particulier, qu'ils en soient ici remerciés, ainsi que la constance de notre Conseil administratif.

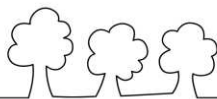
En deuxième, nos comptes dégagent un léger excédent. Nous n'avons donc pas bu la tasse, aurions nous du dire le « T.A.S. » En effet, nous constatons avec une joie retenue que dans le lit tumultueux du torrent de la culture un léger limon de « crédits non utilisés » s'est déposé.

Cependant à tous ceux qui verseraient dans l'excès d'optimisme et estimerait que nous ne sommes pas au bord du gouffre nous répondrons qu'ils ont raison. Nous ne sommes pas au bord mais au milieu, en équilibre sur un filin tendu à l'extrême. Le moindre faux pas, le plus petit souffle de vent et nous chutons.

En effet si à la lecture de nos comptes le mot dette n'est pas surligné, il est toutefois visible en filigrane. Si nous sommes excédentaires c'est parce que nous avons réalisé entre autres une vente immobilière. Sans cette vente nous aurions été dans le rouge.

Il nous appartient donc maintenant de bien réfléchir à chaque pas et de ne pas hésiter à sabrer tous les crédits inconsiderés, toutes les dépenses inutiles.

Afin de bien marquer cette position, le groupe UDC s'abstiendra de voter les comptes.



Suite à ces déclarations une présentation « Power Point » de certains tableaux financiers est faite aux Conseillers municipaux (voir annexe 1).

M. Marc Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Mesdames, Messieurs

Comme lors de la commission des Finances, le groupe radical approuvera ces comptes 2008. Comme d'ailleurs déjà relevé par les autres groupes, le résultat de l'année 2008 démontre clairement que nous passons très proche du déficit.

Ce déficit serait arrivé si nous n'avions pas eu d'une part, une vente extraordinaire d'un terrain communal et d'autre part, je cite Monsieur le secrétaire général de Mairie, « des charges non dépensées » c'est-à-dire des économies de charges.

En résumé et toujours en citant Monsieur le secrétaire général : « si on n'avait pas eu cette possibilité, on aurait eu plus de Fr 1'000'000,- d'excédent de charges ».

Le groupe radical saisit donc l'occasion d'analyser plus en détail les chiffres fournis pour se lancer dans une petite digression puisque à ne pas douter personne autour de cette table ne va refuser les comptes et que pour cette nième déclaration.

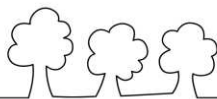
Reprenons les chiffres, sans cette vente de terrain pour Fr 361'800, c'est avec un déficit de Fr 230'000,- au bas mot que nous attaquerions l'année 2009. Mais si l'on prend en compte en plus la variation sur l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, c'est-à-dire Fr 1'900'000,- de rentrées attendues, budgétées et jamais reçues, nous avons été en mesure d'économiser Fr 1'300'000,- de dépenses. Ce qui veut dire environ Fr 100,- par personne (14'000 habitants).

Cet exercice démontre donc deux choses :

- On se souvient du drame de notre dernier budget 2009 et des coupes express imposée par l'administration pour atteindre le jeu à somme nul dans le vote du budget. Arriver à économiser Fr 115,- de dépenses budgétées par contribuable est une agréable surprise. Cette information devrait pousser les élus à porter un regard très assidu sur le budget. C'est quand même une variation de 7%. Car en effet, en moyenne c'est Fr 1'660,- que chaque personne paye dans cette commune. Et cette estimation est large car nous ne tenons compte ici que de l'ensemble des citoyens et non des contribuables. C'est donc Fr 1'660,- payé en impôts, Fr 1'775,- que nous avons budgétés et Fr 115,- que nous sommes arrivés à raboter sans que le ménage communal ne s'aperçoivent fondamentalement de quelque chose.

Nous pouvons également faire un fractionnement par rubriques, ce qui nous a paru intéressant est de se rendre compte que pour les écoles nous sommes à près de Fr 300,- de dépenses nettes par habitant alors qu'en ce qui concerne la sécurité nous avons Fr 88,- cette association de chiffres montre l'importance du budget et le rôle clé que le Conseil municipal doit jouer lors de sa préparation et sa planification, il est important de définir nos priorités.

- La crise économique a déjà frappé les ménages Thônésiens selon les pronostics et le budget établi par le canton pour l'année 2008. Ceci n'est pas à sous estimer quand on sait les investissements qui attendent la commune, investissement de remplacement au CSSM notamment et investissement pour le développement de la commune. En clair, nous avons surestimé de presque 10% nos rentrées sur personnes physique selon budget. La faute à qui ? On ne le répètera pas mais nous devrions en tirer de la clairvoyance et de la modestie qui devront être les deux mots clés pour l'élaboration du budget 2010.



La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2008, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 21 avril 2009,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,

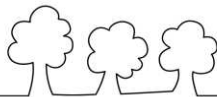
Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant de Fr 31'646'639,87 aux charges et de Fr 31'782'322,24 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 135'682,37.
3. D'approuver le compte d'investissement 2008 pour un montant de Fr 15'807'009,55 aux dépenses et de Fr 235'556,45 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 15'571'453,10.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 15'571'453,10 par l'autofinancement à raison de Fr 6'587'458,82 au moyen de la somme de Fr 6'451'776,45 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 135'682,37 l'insuffisance de financement s'élevant à Fr 8'983'994,28.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 135'682,37 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2008, totalisant à l'actif un montant de Fr 133'478'779,24 qui se compose de :

– Patrimoine financier	Fr	46'986'394,91
– Patrimoine administratif	Fr	<u>86'492'384,33</u>
Total de l'actif	Fr	133'478'779,24

et au passif un montant de Fr 133'478'779,24 qui se compose de :

– Engagements courants et passifs transitoires	Fr	1'876'137,27
– Dettes à moyen et long terme	Fr	8'825'000,00
– Provisions	Fr	10'753'701,76
– Engagements envers les financements spéciaux	Fr	7'252'317,94
– Fortune nette	Fr	<u>104'771'622,27</u>
Total du passif	Fr	133'478'779,24



Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2008 à Fr 21'793'866,85.

7. Comptes 2008 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-09-13).

M. Claude Détruche, Maire et Président de la Fondation communale pour le logement : le Conseil de Fondation est satisfait des comptes 2008 et de l'activité de la Fondation. Celle-ci a été dense car nous avons acquis une propriété dans le secteur de Clair-Val et nous avons fait face à une vacance importante dans la location de locaux commerciaux. Je tiens à remercier le bureau et les membres de la Fondation pour le travail fourni.

M. Richard Stark, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 21 avril 2009 :

- *M. Arpidone précise qu'il s'abstiendra lors du vote car il travaille dans la société mandatée pour la révision des comptes.*

Les comptes de la Fondation communale pour le logement qui nous sont présentés, ont été préalablement adoptés par le Conseil de Fondation en date du 23 mars 2009. Ils sont acceptés à l'unanimité moins une abstention par la commission des Finances.

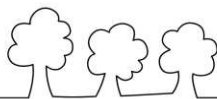
La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2008, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 21 avril 2009,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil municipal
d é c i d e

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2008 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.



8. Constitution d'une servitude de canalisation d'eau usée au profit des parcelles 3858 et 4138, fe 19 du cadastre de la commune de Thônex, dans le cadre de la construction de l'école Marcelly-Tronchet. Discussion. Vote. (DA-09-14).

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : ce point est à l'ordre du jour car il nous est nécessaire de relier les canalisations de l'école de Marcelly au conservatoire de musique. Par ces travaux nous profitons de mettre en conformité le réseau séparatif de ces bâtiments. Le Conseil administratif vous demande bien entendu de voter cette délibération.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

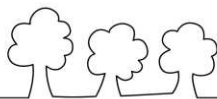
La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Enrico Castelli, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet d'acte notarié établi par l'étude de Maîtres Keller et Glaser, notaires, portant sur la constitution d'une servitude d'eau usée au profit des parcelles 3858 et 4138, fe 19 du cadastre de la commune de Thônex, dans le cadre de la reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet,
- Vu le plan de servitude établi par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel, le 18 février 2009,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'accepter la constitution, conformément au plan de servitude dressé par Monsieur Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel, le 18 février 2009, dont un exemplaire demeurera ci-annexé :
 - au profit de la parcelle 3858, sur la parcelle 4840 selon tracé B, C, D.
 - au profit de la parcelle 4138, sur la parcelle 4840 selon tracé A, C, D.



Une servitude de passage pour la pose, le maintien, l'entretien d'une canalisation souterraine pour les eaux usées, qui s'exercera conformément à l'assiette figurée sous symbole G1 audit plan de servitude.

2. Les frais d'entretien et de réparations de cette canalisation, de même que les frais de remise en état des lieux seront supportés :
 - en ce qui concerne le tronçon figuré sous lettres B à C par le propriétaire de la parcelle 3858,
 - en ce qui concerne le tronçon figuré sous lettres A à C par le propriétaire de la parcelle 4138,
 - en ce qui concerne le tronçon figuré sous lettres C à D par les propriétaires des parcelles 4858 et 4138 par parts égales entre eux.
3. La présente constitution de servitude a lieu à titre gratuit.
4. De charger le Conseil administratif de signer tous les actes relatifs à cette affaire.

9. Demande d'un crédit de Fr 20'256'000,- en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex. Discussion. Vote. (DA-09-15).

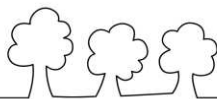
- M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : voici un projet très important pour notre commune non seulement financièrement mais également au niveau structurel. Il s'agit d'une priorité au niveau du citoyen et du fonctionnement administratif et comme on le dit toujours : « gouverner, c'est prévoir ». Avec ce bâtiment nous pouvons voir venir les trente prochaines années. Nous devons passer ce cap, de remettre en conformité l'ensemble de nos installations administratives.

Historiquement, on peut rappeler que des débats se sont portés sur l'emplacement de la Mairie et il a été décidé une fois pour toutes de maintenir la Mairie à son emplacement actuel, de conserver la place de fête et de faire disparaître le parking de surface.

Les priorités étaient également un redimensionnement de la salle du Conseil municipal et de la salle des mariages. Il y a déjà eu un certain nombre de séances de commissions tant des Travaux & Bâtiments que des Finances. Ce projet a avancé très vite et a ensuite été revu à la baisse quant à son programme.

Le projet qui est soumis au vote, ce soir, correspond aux quatre ou cinq critères que nous nous étions fixés et je suis prêt à répondre aux questions qui ne manqueront pas pendant le débat.

- Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative, déléguée aux Finances : sur ce projet les Finances ont eu le mauvais rôle en qualité d'empêcheur de tourner en rond car nous avons dû faire revoir ce projet à la baisse et ceci compte tenu de la situation financière qui va en se dégradant. Notre



mandataire a donc dû passer un certain nombre d'heures afin de redimensionner ce projet sur la base de nouvelles exigences financières.

Le document remis à la commission des Finances du 30 avril annonçait un coût global de réalisation de Fr 21'066'000,-, avec un amortissement sur une période de 30 ans qui se monte à Fr 702'200,-, il faut ensuite ajouter le financement de la réalisation avec une hypothèse de taux à 2,78% par an, ce qui représente un montant de Fr 585'134,80 ; l'estimation des frais de fonctionnement nous donne un montant de Fr 212'165,- ce qui porte une incidence sur nos futurs budgets de fonctionnement de Fr 1'500'000,-. En toute connaissance de cause nous vous recommandons de voter le crédit qui vous est demandé.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 24 mars 2009 :

- *Le Conseil municipal du 7 avril 2009 a été pleinement informé de la séance du 24 mars 2009 de la commission Travaux & Bâtiments tenue en présence de M. Claude Détruche, Maire, Philippe Decrey, Conseiller administratif, François Fortuna, secrétaire général adjoint technique et Monsieur Dominique Zanghi du bureau Spitsas & Zanghi.*

Le rapport de ce soir se limite à l'énumération des principaux faits :

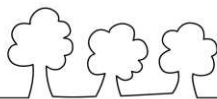
- *Le projet visant à abaisser les coûts, présenté le 24.3.2009, est conforme aux attentes du Conseil administratif et permet de créer le nombre de bureaux nécessaire à moyen et long terme et comprend 14 places de réserve.*
- *Diminution du parking à 67 places avec accès d'une seule voie réglé par des feux.*
- *2^{ème} étage au-dessus de la réception a été supprimé et par conséquent les salles à louer.*
- *Cloisons démontables sont remplacées par des séparations en briques.*
- *Le projet présenté est conforme à la norme « Minergie » et est en phase finale auprès du Département des Travaux publics. Le dépôt d'une demande complémentaire sera probablement suffisant si le Conseil municipal décide d'aller de l'avant.*

Les Commissaires se sont exprimés dans le sens suivant :

- *Le bassin de rétention mérite un nouvel examen ainsi que le toit végétalisé pour réduire les coûts.*
- *Un accès pour handicapés à la salle des mariages depuis les jardins suspendus est demandé ce qui semble possible à peu de frais.*
- *Tous les travaux « espaces verts » etc. sont dans la mesure du possible à confier au personnel de la Marie afin de comprimer les dépenses.*

Avant le vote, Monsieur le Maire :

- *Constata que le projet a gagné en qualité au fil des mois.*



- *Relève que Fr 415'000,- concernent le mobilier qui ne figurait pas dans le devis initial ce qui fait que le total s'élève actuellement à Fr 20'252'000,- (en réalité, il s'agit de la somme de Fr 20'256'000,- du fait d'une erreur d'addition).*
- *Informe qu'il est confiant pouvoir négocier les contrats à la baisse lors des soumissions et adjudications.*

La discussion s'engage sur le standard « Minergie Plus » dont le retour sur investissement paraît incertain, même en triplant le coût de l'énergie. Une majorité des commissaires n'est pas favorable à ce standard à cause des risques par rapport à un bâtiment public et des coûts qu'il génère.

Le Président procède au vote du crédit de construction de Fr 20'252'000,- (y compris Fr 415'000,- de mobilier) :

- *La proposition est acceptée par 8 oui, 1 non et 1 abstention. Il faut corriger ce montant et lire Fr 20'256'000,-.*

La Mairie examinera les possibilités d'économies pour le bassin et la toiture.

M. Richard Stark, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 avril 2009 :

- *A cette séance, sont également présents, Monsieur Détruche Maire, Monsieur Decrey Conseiller administratif, ainsi que Monsieur Zeder secrétaire général adjoint administratif et Monsieur Fortuna secrétaire général adjoint technique. L'absence de Madame Rochat est excusée.*

Deux points à l'ordre du jour :

- 1) *Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2009.*
- 2) *Demande d'un crédit de construction de Fr 20'256'000,-- en vue de la réorganisation des bâtiments de la mairie. Discussion. Vote*

En préambule M. Détruche signale que des débats ont déjà eu lieu et qu'une documentation complète a été distribuée. Que cette même commission avait donné un message clair au Conseil administratif de revenir avec un dossier ne dépassant pas les 20 millions.

Un commissaire constate une adjonction pécuniaire importante dans le projet qui nous est présenté, à savoir le mobilier. Il souhaite que ce poste soit voté séparément de l'enveloppe.

Un autre commissaire souhaite reporter le vote à une date ultérieure, ayant le sentiment que pas toutes les réponses lui ont été données à ses questions.

Le Président soumet au vote, à savoir si la demande d'un crédit de construction doit être votée ce soir :

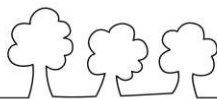
Au vote :

- *La demande est acceptée par 5 oui et 4 non.*

Puis le président soumet au vote la demande de voter en deux tranches :

Au vote :

- *La demande est refusée par 5 non, 2 oui et 2 abstentions.*



Compte tenu de ces résultats, le Président soumet au vote le crédit de construction de Fr 20'256'000,- en vue de la réorganisation des bâtiments de la mairie :

Au vote :

– *Le crédit est accepté par 5 oui, 1 non et 3 abstentions.*

La discussion est ouverte :

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Nous y voilà!!! Après de nombreuses séances de commissions des Finances et Travaux & Bâtiments, il est temps d'avaliser en plénière le travail entrepris ces derniers mois.

Ce projet résume en soi, une invention toute helvétique : le consensus !

En effet, nous n'avons eu de cesse d'être tiraillés entre notre envie d'avoir une Mairie modèle, à haute rentabilité énergétique et les cordons de notre bourse qui se resserrent à la manière d'un étau.

Nous avons dû faire face à de nombreux obstacles dont le plus difficile à franchir fut la crise économique que le monde affronte actuellement.

Après avoir peut-être eu les « yeux plus gros que le ventre », nous avons ramené cette demande de crédit à un montant acceptable et qui ne péjorera pas nos finances plus que de raison.

Cependant, si nous avons déjà fait des efforts pour ajuster ce projet au plus près de l'enveloppe globale de Fr 20'000'000.-, le PDC restera vigilant car nous tenons à préciser que nous considérons ce montant comme une limite maximale et refuserons toute demande de crédits complémentaires le cas échéant.

Nous tenons à remercier les autorités communales, le service technique de la Mairie ainsi que nos mandataires qui ont permis à ce projet de se concrétiser.

Nous espérons que le vote de ce soir reflètera les décisions favorables des commissions concernées et que cet aménagement devienne le projet de tous.

En ce qui concerne le groupe PDC, nous voterons le crédit qui nous est soumis ce soir de Fr 20'256'000.-.

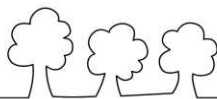
M. Marc Kilcher fait la déclaration suivante en son nom :

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de prendre note que je m'exprime ici en mon nom.

Nous voici donc bien à bout touchant d'un projet qui hante depuis bientôt 9 mois la vie de ce Conseil municipal.

Force est de dire pourtant que c'est plutôt un sentiment d'incertitude qui me gagne à la lecture de ce projet de délibération. En effet je ne peux m'empêcher d'associer le mot « précipitation » à cette aventure que l'on nous demande de voter ce soir.



Et je dois dire qu'associer « précipitation » à ce projet, c'est plutôt étrange voire surprenant quand on sait que plus de deux années de travail nous séparent aujourd'hui du lancement de ce projet.

Je ne sais pas qui, pourquoi et comment nous en sommes arrivés là mais le résultat de la dernière commission des Finances le démontre : ce projet dans sa version finale n'a pas fait l'unanimité.

Et quand je me souviens des votes pour la patinoire, pour l'école Bois-Des-Arts et pour le groupe scolaire Marcelly, j'ai le souvenir d'une meilleure unité et d'une cohésion plus solide des élus de cette commune autour desdits projets.

Or, avec le projet final qui nous est présenté ce soir, j'ai surtout vu de la tension, des abstentions et beaucoup trop d'interrogations.

Pourtant nous sommes tous partis du même constat, notre administration communale est à l'étroit, notre police municipale mérite mieux qu'un container. Alors pourquoi ne suis-je pas convaincu ce soir du projet que nous devons voter ?

Je me permets d'aborder ici deux volets. Le premier concerne l'estimation des coûts. D'un projet à Fr 28'000'000,- nous arrivons à un projet à Fr 20'000'000,- en moins d'un mois de réflexion. Les chiffres varient, les rubriques changent, le saucissonnage entre frais de mobilier compris pas compris, frais de terrassement compris pas compris, etc...

On nous dit « ne comparez pas des pommes et des poires » mais alors que devons-nous comparer ? En toute franchise, et j'aime les chiffres, foi de réviseur, je ne comprends plus si bien les estimations faites et fournies.

Je ne sais pas si c'est un manque de communication, un manque d'encadrement de notre mandataire, mais je ne me sens absolument pas rassuré par les séries de budget successifs que nous avons reçues depuis quelques mois. J'ai même cru comprendre que c'est la mairie qui a essayé au mieux d'aider à la lisibilité des documents fournis par le mandataire dans un souci de suivi des différentes versions.

Permettez-moi de le souligner : toutes ces versions me font douter des chiffres mais surtout de la réflexion qui se cache derrière ces chiffres. Sont-ce des chiffres posés pour ne pas dépasser les Fr 20'000'000,- sont-ce des chiffres raisonnables, quelles sont les priorités ? J'aurais eu besoin de temps pour digérer ce projet. Or, on ne m'offre plus cette chance.

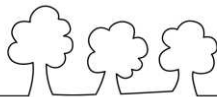
Ceci m'amène au deuxième volet : pourquoi vouloir absolument voter ce projet vite et voir précipitamment encore avant l'été. Permettez-moi de trahir un secret de polichinelle qui me laisse un peu songeur.

Nombreux sont ceux qui gardent mémoire la séance de décembre de la commission des Finances, séance où le projet version Fr 28'000'000,- nous était présenté. La séance fut quelque peu houleuse. Il n'empêche que la séance fut clôturée avec le refus ou en tout cas la non approbation de cette première mouture proposée à Fr 28'000'000,-.

Or, à la rentrée de janvier une proposition officieuse circulait entre élus qui suggérait de redimensionner le projet à hauteur de Fr 20'000'000,-.

Lors de la première commission de la rentrée 2009, inscrite suite à une modification du calendrier, lors d'une commission des Finances, nous nous attendions tous à débattre de ladite idée pour un projet redimensionné à Fr 20'000'000,-.

Mais c'est à ma grande surprise que lors de cette même commission, le mandataire pouvait déjà, alors que rien avait été formalisé, nous distribuer une nouvelle version à Fr 20'000'000,-.



Quelle incroyable coïncidence : sans en être mandaté par la commission des Travaux & Bâtiments, notre mandataire avait déjà produit pour les commissaires des Finances une version plus rassurante à Fr 20'000'000,-. A croire que le temps presse

Mesdames, Messieurs, je ne peux pas assumer un tel projet sous cette forme et souhaite retirer ce projet de l'ordre du jour et le renvoyer dans les deux commissions concernées.

La précipitation ne nous rapportera rien, c'est jouer un peu vite avec l'argent de nos contribuables. C'est peut-être choisir un projet qui ne va pas nous satisfaire et dont nous devrions tous assumer la responsabilité et ceci inutilement.

Ayons la sagesse de murir ce projet, de voir notre situation financière à la fin de ce premier semestre et de revenir en septembre avec un projet plus convaincant et plus sûr quant aux chiffres. Je m'abstiendrai.

Merci.

M. Guy Loutan fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

Mesdames, Messieurs,

Vous savez notre satisfaction et notre engagement pour une mairie exemplaire, comme promise par Mme Rochat en public lors des ateliers du développement durable.

L'architecte a tenu compte avec sérieux et compétence de nos vœux et présenté un projet de qualité.

Devant les implications financières considérables, notre Conseil a cherché à réduire les coûts et nous avons été d'accord, tout en précisant que des économies immédiates ne devraient pas se faire au prix de dépenses supplémentaires à long terme, et sous conditions rappelés x fois que nous recevions des informations précises.

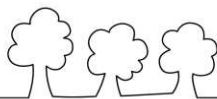
Au sujet de l'énergie, malgré notre insistance sur cet aspect crucial, nous n'avons jamais obtenu l'audition d'un expert neutre pourtant à disposition ; le Président de la commission des Travaux & Bâtiments ne la désirait pas. Nous avons passé un temps étonnant à disputer de ce que chacun croyait savoir... donc nous ne savons toujours rien de précis qui nous permette de nous prononcer sur des choix qui influenceront des décennies d'économies ou de dépenses.

Selon le SCANE avec qui nous avons discuté, l'argument du temps de retour de 71 ans pour « Minergie P » est presque choquant, et irrecevable, car dans une vision de long terme, le prix actuel de l'énergie (servant de base à ce calcul) n'a aucun sens. En effet, comment aujourd'hui sérieusement se prononcer sur le prix de l'énergie dans 5 ans ou 20 ans ?

De plus, il est bien connu que le prix du marché ne reflète pas le prix réel de l'énergie, car les coûts environnementaux n'apparaissent pas dans le prix de l'énergie et sont supportés par la société même.

En février nous avons demandé, en vain, à la Mairie des chiffres sur les frais de fonctionnement prévus et non seulement sur les économies immédiates.

En mars, la commission des Travaux & Bâtiments a, je cite, « *décidé de ne pas se prononcer sur la variante Minergie-P en attendant ces informations* » ! Audition d'une personne désintéressée et compétente ? Toujours pas.



Pour les inconvénients annoncés par mon vis à vis de la ventilation à double flux, installée dans plus de 10'000 bâtiments en Suisse, ils démontrent une mauvaise information des intéressés, car selon les spécialistes, en l'état actuel de la technique, il est parfaitement possible de réaliser une installation à double-flux permettant aux occupants d'ouvrir les fenêtres s'ils le désirent sans déséquilibrer l'installation ni transporter de germes pathogènes. Selon le SCANE, s'opposer au double-flux est à la fois passéiste infondé. Ceci est donc contraire à ce que l'on nous a dit en commission! A noter de le double flux est conservé pour plusieurs pièces. Pas d'audition non plus à ce sujet.

A propos des subventions, sur lesquelles nous n'avons rien entendu de vraiment précis, nous avons appris du SCANE, encore, que si Minergie ne peut en principe pas être soutenu du fait que c'est quasiment une condition, Minergie-P le peut. Et que les collectivités publiques peuvent bénéficier des subventions prévues par le fonds énergie des collectivités, pour lequel une requête peut être déposée en tout temps, sans condition sur le délai de réalisation. Pas eu d'audition à ce sujet.

Nous avons posé des questions et demandé à plusieurs reprises que nous soient données des informations précises, entre autres pour abaisser les Fr 200'000,- de la promenade en bois de la toiture jardin, ainsi qu'un projet chiffré et comparatif globalement moins cher pour la toiture extensive. En vain.

La dernière commission des Finances a discuté plus de politique que de construction. La lecture des détails montre encore des surprises : Fr 45,- par m² pour les plantations du bassin, un panneau d'affichage à Fr 3'200,- le m². Des détails, qui accumulés chiffrent quand même !

Autant nous avons été souples pour adapter ce projet à nos capacités financières, autant nous restons sur notre faim pour des questions importantes restées sans réponse. Nous ne voulons croire que ce soit intentionnel.

Comme nous n'en sommes pas à trois mois près, et pour ces raisons, nous demandons le renvoi de ce beau mais lacunaire projet en commission des Travaux & Bâtiments où nous pourrons, enfin, recevoir des données précises par des personnes compétentes et bien au courant du projet, qui plus est gratuitement, souci de M Roth, puisque payées par nos impôts.

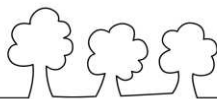
Je vous remercie.

M. Hans Rudolf Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,

Le dossier qui nous est présenté ce soir a parcouru un long et sinueux chemin depuis le concours d'architecture, et mille et une raisons ont été avancées pour ne pas devoir se prononcer sur le projet proposé.

Nous n'en évoquons ici que quelques-unes : La future Mairie n'est pas située au centre de l'agglomération. L'attribution du projet au lauréat ne convient pas parce que les derniers plans prévoient la démolition de la salle Louis-Valencien. La version choisie ne satisfait pas sur le plan écologique. Ou encore : la commune ne dispose pas des moyens nécessaires pour construire un édifice de 20 millions au vu de la situation économique actuelle.



Mesdames et Messieurs, nous pouvons continuer à dépenser de l'argent et faire travailler des architectes et commissions pour rien, mais un moment donné, il faut avoir la volonté de décider. Ce moment crucial est arrivé ce soir.

Ayons le courage de répondre par l'affirmative aux trois questions suivantes :

- Thônex, a-t-elle besoin de nouvelles infrastructures pour répondre aux besoins de la population dans les décennies à venir ?
- Est-ce que le projet a parcouru un chemin qualitatif croissant et répond-il à présent à nos attentes ?
- Thônex, peut-elle digérer ces nouvelles infrastructures sur un plan financier ?

Les libéraux voteront le crédit demandé de Fr 20'256'000,- ce soir qui comprend pour Fr 415'000,- de mobilier.

Il va de soi qu'il incombe au Conseil administratif de veiller à des négociations serrées lors de la mise au concours et de l'adjudication.

M. Stephen Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

En préambule il sied de préciser que le budget d'agrandissement de la Mairie d'un montant de Fr 20'256'000,- que nous votons ce soir et qui a pudiquement été appelé « réorganisation des locaux » nous coûtera en réalité Fr 21'000'000,-. Nous sommes donc loin du but que nous nous étions assigné.

Dans le dossier des Communaux d'Ambilly, les prévisions les plus optimistes nous annoncent, des engagements pour notre commune qui ne devraient pas dépasser les 100'000'000,- de francs. Ceci sans prendre en compte le CEVA et la STEP de Villette.

Je vous laisse imaginer l'impact sur nos finances. Dans ces conditions, pouvons-nous sereinement envisager de soustraire chaque année, la somme de Fr 1'500'000,- à notre budget de fonctionnement ?

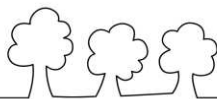
Le navire « Ville de Thônex » vogue toutes voiles dehors droit sur les récifs mais le capitaine et son équipage se demande: « De quelle couleur allons nous repeindre la coque ? ».

Nous sommes les petits derniers arrivés dans cet hémicycle. Nous n'avons pas participé au début du projet. Maintenant, après avoir, il faut le reconnaître obtenu toutes les informations, tous les renseignements, nous pouvons déclarer que le budget qui nous est demandé de voter ce soir est destiné à un mauvais projet, au mauvais endroit, au mauvais moment.

Un mauvais projet pourquoi ? Pas dans la qualité du travail qui a été fourni mais tout simplement parce que déjà au départ il ne correspondait pas à tous nos besoins.

De rajouts en suppressions, d'extensions en coupures, il a trébuché à Fr 28'000'000,- survolé Fr 27'000'000,-, marqué une étape à Fr 21'000'000,- ricoché sur Fr 18'000'000,- pour enfin se stabiliser à Fr 20'000'000,-. Complètement dénaturé, toujours trop onéreux, il n'a plus aucune raison d'être.

Au mauvais endroit pourquoi ? Il est clair qu'avec l'urbanisation des Communaux d'Ambilly le centre de gravité de Thônex va basculer vers le Nord. Est-il judicieux d'agrandir une Mairie totalement excentrée avec une desserte en transport public quasiment nulle ? N'est-il pas paradoxal de vouloir construire écologique et de choisir un emplacement favorisant la voiture ?



Au mauvais moment pourquoi ? Avec la crise, le loyer de l'argent, les intérêts sont bas, c'est le bon moment pour emprunter. Ce raisonnement transposé au niveau d'un ménage équivaut à déclarer: « les fins de mois sont incertaines, ... mais les intérêts sont bas, alors je vais emprunter pour m'acheter la limousine de mes rêves ».

Parier sur la crise pour obtenir les prix les plus avantageux n'est pas sain. Laminées par cette dernière, il est à craindre que les entreprises soumissionnent plus bas que de raison provoquant leur chute et la nôtre.

Malgré tous les garde-fous légaux qui ont été mis en place le passé immobilier de Genève est abondamment fourni en antécédents célèbres et pas si lointains.

Nul ne sait quelle soupe bouillonne dans la marmite de la constituante. Il y a cependant une chose de certain c'est qu'elle sera amère et assaisonnée aux « transferts de charges ».

Aucune commune n'aura les reins assez solides pour assumer seule les coûts d'une telle mutation, fusion rapprochement, regroupement seront les maîtres mots. Nous risquons de nous retrouver avec des locaux sur dimensionnés ou sous dimensionnés.

Pour terminer nous voudrions vous rappeler que ce n'est pas le Nil qui coule non loin de la Mairie. Dans 5.000 ans aucun voyageur n'inscrira à son catalogue la visite du Palais du Bois-Des-Arts. S'il faut laisser quelque chose, une trace aux générations futures autant que cela ne soit pas que des dettes pharaoniques !

Vous l'avez compris le groupe UDC n'est pas favorable à ce crédit et demande son renvoi en commission.

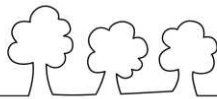
M. Uehlinger : selon l'article 45 du règlement du Conseil municipal je demande une suspension de séance.

Une suspension de séance de 5 minutes est accordée.

M. Roth : je dois m'inspirer d'une célèbre phrase du Mahatma Gandhi qui a dit : « on a de quoi satisfaire les besoins de chacun mais pas les envies » et j'adapterai Thônex à cette phrase : « Thônex a de quoi satisfaire les besoins de ses habitants mais pas les envies ».

Je ne peux pas accepter ce qui a été dit par le parti socialiste concernant la commission des Travaux. Si, systématiquement on intervient après des votes pour demander quelque chose il ne faut pas s'étonner de la situation dans laquelle on se trouve ce soir. Je le regrette profondément car, pendant des mois, nous avons travaillé sur un projet tant aux Finances qu'en commission des Travaux & Bâtiments. J'assume la responsabilité d'avoir laissé grimper le projet à 30 millions sans une indication de l'architecte et j'accepte volontiers cette co-responsabilité.

Nous avons fait un travail de qualité dont nous avons rapporté au Conseil municipal la teneur de nos travaux. Personne n'a jamais pris la parole pour mentionner que quelque chose ne jouait pas. Il faut également rappeler que ce projet a fait l'objet d'un concours et que je ne faisais pas partie du jury. Je n'ai pas choisi l'architecte et la commission des Travaux & Bâtiments a fait ce qu'elle pouvait, mais elle l'a fait sérieusement.



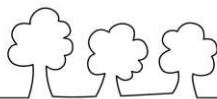
On peut très bien, à nouveau, envoyer ce projet en commission mais la qualité du travail à laquelle nous étions arrivés risque de se dégrader et nous allons peut-être regretter de ne pas avoir voté ce soir. Effectivement, il y a la crise mais cette crise peut aussi nous permettre de négocier des contrats corrects et, ce soir, nous nous trouvons dans un climat de suspicion et un manque de confiance total. La Mairie ne mérite pas ça ! Nous avons des employés qui ont les capacités pour contrôler le travail de l'architecte. Je m'oppose fermement à un nouveau renvoi en commission, car nous devons décider ce soir.

M. Castelli : je ne suis pas sûr que le ton de la menace soit le meilleur moyen de faire changer d'avis certains membres du Conseil. Il faut préciser que personne ne conteste le sérieux du travail de la commission des Travaux & Bâtiments. Simplement, certains élus aimeraient que ce travail sérieux aille plus loin car certaines questions n'ont pas encore trouvé de réponses. A plusieurs reprises et dans plusieurs commissions, depuis le début de ce projet, nous avons posé un certain nombre de questions qui sont restées sans réponses. De ce fait, notre groupe maintient son renvoi en commission des Travaux & Bâtiments.

M. Singh : je m'exprime en mon nom propre : j'ai entendu, ce soir, parler de Mairie modèle, de Mairie exemplaire. Il faut arrêter. Nous ne sommes pas à Dubaï ou au Qatar mais à Thônex ! Dans un contexte économique très incertain avec un équilibre des finances communales qui sera très difficile à atteindre ces prochaines années avec nos contribuables qui devront se serrer la ceinture, est-ce vraiment le moment de voter un projet à 20 millions ? Je comprends que certaines personnes soient favorables à ce projet mais j'attire l'attention de cette assemblée du risque de ne pas nous trouver trop en avant du bateau et d'être décalés par rapport à ce que la population de Thônex souhaite en ce moment. Il faut donc se donner un moment de réflexion face à toutes ces incertitudes et je rejoins mes collègues qui préconisent le renvoi en commission, faute de quoi je m'abstiendrai.

M. Kilcher : personne ne remet en cause les travaux des commissions. Cependant, en voyant ce qui se passe ce soir je suis obligé de comparer ça avec d'autres projets, ThônexArtSpectacles par exemple ! Dans la plupart des projets importants nous arrivons, en principe, à une cohésion et un compromis entre les divers partis représentés. Il s'agit ici d'un montant de 21 millions ! Ce projet serait mal parti s'il devait être voté avec une très faible majorité, ce soir il nous manque cette sérénité et avec un certain cynisme je me permets de rappeler que nous avons déjà attendu 2 ans voire 2 ans et demi. Que vont changer six mois supplémentaires quand on voit la taille de l'investissement et le contexte politique cantonal qui s'approche !

- M. Decrey : j'aimerais bien que M. Singh nous dise quel sera le moment pour voter un budget de 20 millions ? Si nous ne le faisons pas aujourd'hui le ferons-nous lorsque nous devons financer les investissements des Communaux d'Ambilly ? Qui sont estimés, à ce jour, à plus de 100 millions !



Et lorsque l'on brandit le spectre d'un éventuel crédit complémentaire, je me permets de vous rappeler que ceci ne fait pas partie de la politique du Conseil administratif.

Mme Constantin : l'attitude de ce soir me laisse perplexe, il y a eu un certain nombre de commissions qui ont siégé. Lors des deux dernières ce projet a été voté et accepté. Bien entendu, nous ne sommes pas tous membres de ces commissions mais nos partis y sont représentés et je trouve regrettable que l'on revienne en arrière en séance plénière. Le groupe PDC votera ce projet.

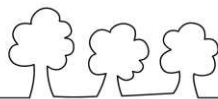
- M. Détruche : j'ai certaines interrogations face aux déclarations de ce soir. Le Président de la commission des Travaux & Bâtiments a demandé : « avons-nous besoin de cette nouvelle Mairie ? » et la grande majorité des réponses est : « OUI ». De plus, je crois qu'il a été relevé dans certaines déclarations que ce projet est consensuel ce qui veut dire, un effort dans un sens pour les uns et un effort dans l'autre sens pour les autres. Ce soir, on ressent une liaison entre ceux qui en veulent un peu plus et qui se sont sentis frustrés à un certain moment et il y a tous ceux qui ne veulent pas de ce projet.

Ce soir, nous parlons souvent de bateau et dans les bateaux il y a des capitaines qui doivent décider. Notamment en ce qui concerne l'aspect financier, car je l'ai dit et le répète : la période est favorable aux emprunts, c'est également le bon moment pour lancer des soumissions. Je rappellerai également, à certains, qu'il y a 8 ou 9 ans la proposition d'acquisition d'une propriété située dans le quartier avait été faite dans le but d'avoir des locaux supplémentaires pour notre administration à un prix qui était deux fois moins élevé que celui de ce soir. Mais là, également, ce n'était pas le bon moment...

Un renvoi en commission ne fera pas avancer le projet et on va se retrouver dans 2 ou 3 ans dans la même situation et ceux qui voulaient fossoyer le projet auront réussi alors que l'on sent tout de même autour de cette table une majorité favorable.

M. Uehlinger : que risque un capitaine ? Une mutinerie, une mutinerie sur une délibération peut-être un référendum, qui sait ? Ces dernières années combien de décisions à plus de 12 millions n'ont pas été acceptées avec une très large majorité ? De mémoire, toutes décisions avec des montants importants ont été prises avec une large majorité et la plupart des abstentions concernaient des personnes liées pour une raison ou une autre au projet. Pour la première fois en 10 ans on risque de faire passer un projet important avec une voix d'écart.

M. Loutan : je veux rassurer M. Détruche, nous ne sommes ni contre cette Mairie ni pour. De plus, nous avons accepté la réduction du programme. Par contre, nous ne voulons pas péjorer la qualité en l'absence d'avis spécialisés et c'est la raison pour laquelle nous revenons sur l'audition de certains experts. Nous voulons des arguments et non pas des opinions personnelles.



- M. Détruche : personne ne peut nous garantir dans 10 ans ou 20 ans quel sera le coût de l'énergie, il n'y aura aucun expert qui pourra ficeler de manière très précise à long terme.

Mettez en parallèle les résultats de ce jour, concernant le chauffage de l'école Marcelly et, ce que les experts nous ont dit concernant l'énergie du futur, vous verrez qu'après 2 ans on peut déjà se poser certaines questions.

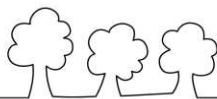
M. Dupraz : le groupe socialistes-verts tient à préciser qu'il est convaincu qu'il faut faire ces travaux et la demande de renvoi en commission n'est pas une mesure dilatoire comme certains semble le penser. Je suis d'accord avec Monsieur le Maire, que personne ne peut nous dire aujourd'hui ce que l'énergie coûtera, ceci seulement dans 6 mois. Le vrai problème est ce que va coûter l'énergie à l'environnement et on devrait pouvoir donner le coût en CO₂, et je rêve qu'un jour on puisse réconcilier l'économie et l'écologie, nous ne pouvons pas encore arriver à un tel calcul mais nous n'avons pas bénéficié de toutes les informations que nous aurions voulu recevoir concernant les normes énergétiques de ce bâtiment. Recevons ces éléments afin que l'on puisse prendre cette décision en toute sérénité.

M. Castelli : M. Uehlinger a mentionné des votes à la quasi unanimité pour des projets importants et, pour ma part, j'ai souvenir qu'une commission ad-hoc avait été créée pour la démolition-reconstruction de l'école Marcelly et à la relecture des procès-verbaux de cette commission ad-hoc on y trouve pas seulement l'architecte mais tout un panel de spécialistes qui ont pu apporter des informations et des précisions. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi tant de précautions ont été prises pour un projet et que l'on n'ait pas agi de la même manière pour l'agrandissement de la Mairie. Il me semble que l'on travaille dans la précipitation alors que ce projet nécessite une plus grande réflexion.

Mme Jaquet : lorsque l'on parle du bâtiment que l'on projetait d'acheter à l'époque ce n'était pas le moment qui n'était pas adéquat, mais simplement le bâtiment ! Ce dernier ne répondait pas du tout aux besoins d'une administration.

Monsieur le Maire vient de nous dire que la période était propice car l'argent est bon marché et que les entreprises nous font de bons tarifs. Quelle sera la différence en la matière entre ce soir et le mois d'octobre-novembre ?

- M. Détruche : il n'y aura probablement pas de grande différence avec ce soir. Mais croyez-vous qu'un retour en commission des Travaux & Bâtiments va mettre tout le monde d'accord avec tous les sujets soulevés ce soir ? On va repartir pour un tour et se retrouver tout gentiment en 2010.
- M. Decrey : il est clair qu'en faisant traîner les choses nous allons devoir demander un crédit supplémentaire car l'architecte va nous facturer ces heures et la limite sera dépassée. Lorsque certains font allusion à la propriété que l'on avait prévu d'acquérir pour agrandir l'administration



communale, il me semble qu'ils ont la mémoire courte car le crédit qui se montait à un peu plus de 4 millions a été soutenu par un seul parti, le PDC ! A l'époque, c'était une volonté politique de ne pas acquérir ce bâtiment qui, par la suite, a été vendu 50% moins cher à la Fondation Braillard !

- Mme Rochat : je vais vous raconter une histoire ; il y a un M. Bonnet qui possède un terrain à Satigny qui avait le désir de créer un groupe de trois bâtiments locatifs pour des revenus modestes et à haute valeur énergétique. Pour ce faire, il a mis en place un concept courageux et ambitieux qui méritait un bon accueil de tous. Le Conseil municipal a donné son accord, ensuite il a franchi les diverses étapes administratives qui mènent à l'autorisation de construire et son projet s'est trouvé bloqué par l'Etat de Genève pour manque de connaissances techniques. Il a donc décidé d'aller « à la bagarre » jusqu'au bout soit, au Département fédéral de l'énergie qui lui a donné le « feu vert » et a cassé la décision du Canton. Tout ceci lui a pris 8 ans et M. Bonnet va enfin pouvoir construire ses bâtiments alors que personne ne pouvait dire s'il avait tort ou raison. On peut constater qu'à deux niveaux différents les experts peuvent avoir des avis divergeant sur le même sujet, notamment celui de l'énergie.

Beaucoup d'experts pourront venir nous parler en commission mais il y a une telle évolution technologique entre le vote du crédit et la réalisation qu'il sera quasi impossible d'avoir un avis clair et précis sur ces questions environnementales.

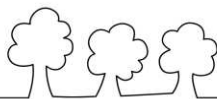
Maintenant que l'on sait que la grande majorité désire une nouvelle Mairie et que nous connaissons l'enveloppe budgétaire ne peut-on pas voter, sous réserve que l'aspect énergétique soit traité avec la plus grande attention ?

M. Singh : dans ce dossier il y a un manque de communication et je me demande si la création d'une commission ad-hoc telle que mentionnée par M. Castelli ne serait pas utile pour avoir un meilleur dialogue.

M. Roth : cela fait 2 ans que l'on travaille en commission des Travaux & Bâtiments et il n'a jamais été demandé la création d'une commission ad-hoc. Soyons cohérents et prenons une décision tout en rappelant qu'un bon nombre d'interrogations ont trouvé réponse lors des séances de commission. Nous avons même évoqué de changer d'architecte, chose qui est possible mais qui engendrerait un dédommagement assez important.

M. Kilcher : avec un tel montant en jeu et une telle animosité démontrée ce soir, la décision la plus sereine serait de reporter cet objet à cet automne.

M. Uehlinger : peut-on envisager une limite temporelle pour le vote de ce crédit, par exemple : le premier Conseil municipal de la rentrée ? Afin de ne pas faire traîner ce dossier et qu'un consensus puisse être trouvé entre nous.



On peut résumer ceci ainsi : retour en commission, oui, mais décision lors de la première séance du Conseil municipal de l'automne.

M. Loutan rappelle que des auditions ont été demandées.

- M. Decrey rappelle qu'il faut être prudent avec les dates car il n'y aura pas de commission des Travaux & Bâtiments avant cet été et que cela risque bien de reporter le vote du crédit en début d'année prochaine.

Au vote :

- *le renvoi en commission des Travaux & Bâtiments et la représentation du crédit lors du premier Conseil municipal de la rentrée sont acceptés à la majorité par 15 voix « pour » et 10 voix « contre ».*

10. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

11. Propositions du Conseil administratif

M. Claude Détruche, Maire : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

12. Questions écrites :

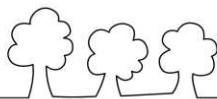
M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Culture donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 7 avril 2009 par :

12.1. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC concernant les billets de faveurs VIP de ThônexArtSpectacles :

En 2008, 31% des spectateurs ont reçu des invitations. Il s'agit soit des partenaires de ThônexArtSpectacles, de producteurs de spectacles, de médias ainsi que des membres des autorités et du personnel communal.

Les billets gratuits distribués aux partenaires financiers de ThônexArtSpectacles, dont la liste se trouve dans le programme saisonnier, sont déterminés selon le montant de leur participation pour l'ensemble de la saison. Ceux distribués aux médias sont fixés selon la contre-prestation qui nous est offerte en matière de publicité. Il est à noter que, bien souvent, ces billets sont offerts à des auditeurs dans le cadre de jeux radiophoniques.

Il est important de relever que le 31% représente une moyenne annuelle mais il est bien entendu que ce pourcentage varie selon le taux de remplissage de la salle des fêtes. Par exemple, si nous prenons les spectacles de Patrick Bruel et de Jean-Louis Aubert le taux d'invités descend à environ 18,5%. On peut préciser que le nombre de billets des invités à chaque spectacle s'élève à environ 350.



En ce qui concerne les billets destinés aux autorités et au personnel communal, la répartition se présente comme suit :

- Conseil administratif, secrétaire général et secrétaires généraux adjoints : chacun 2 accréditations permanentes ;
- Conseillers municipaux et employés communaux : 30 billets pour chaque spectacle, distribués à raison de 2 billets maximum par personne selon ordre d'arrivée des demandes. A noter que, pour certains spectacles (Patrick Bruel) le quota est ramené à 1 billet par personne.

Le soussigné dispose également de 6 invitations par spectacle qui sont principalement destinées à des magistrats de municipalités genevoises puisque les antennes culturelles d'autres communes nous envoient également des invitations. Il s'agit là d'un échange de bons procédés et non d'une largesse du Conseil administratif.

En ce qui concerne la capacité d'accueil de la salle des fêtes, le Département de Justice, police et sécurité de l'époque a fixé par le biais de l'inspection cantonale du service du feu et de la sécurité, en date du 13 février 2004, une capacité de 1500 personnes au parterre plus 200 personnes à la galerie, soit un total de 1700 personnes. En cas d'ouverture des salles annexes, la capacité passe à 2000 personnes (salle intérieure = 200 ; salle extérieure = 100).

En ce qui concerne le nombre de spectateurs payant, le quota n'a pas été dépassé lors des deux spectacles qui ont bénéficié du plus grand nombre de spectateurs ; cependant la différence s'est faite dans le cadre des invitations qui ne sont pas systématiquement utilisées. A l'avenir, nous devons être plus attentifs au nombre de billets qui seront mis en vente pour le public voire envisager l'ouverture d'une ou des deux salles annexes afin d'éviter ce genre de dépassement.

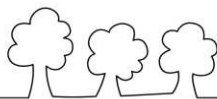
Il est à noter que tout le personnel d'organisation n'entre pas dans les chiffres fixés par l'inspection cantonale du service du feu et les deux concerts dont il est question n'ont pas obtenu d'aval à ces dépassements car nous n'en n'avons eu connaissance qu'à la clôture des résultats comptables.

- M. Stephen Knörr : je remercie M. Decrey pour la clarté de sa réponse.

12.2. M. Willy Corthay et M. Alain Dupraz, Conseillers municipaux du groupe socialistes-verts concernant ThônexArtSpectacles :

En 2008, 31 % des spectateurs ont reçu des invitations. Il s'agit soit des partenaires de ThônexArtSpectacles, de producteurs de spectacles, de médias ainsi que des membres des autorités et du personnel communal.

Les billets gratuits distribués aux partenaires financiers de ThônexArtSpectacles, dont la liste se trouve dans le programme saisonnier, sont déterminés selon le montant de leur participation pour



l'ensemble de la saison. Ceux distribués aux médias sont fixés selon la contre-prestation qui nous est offerte en matière de publicité. Il est à noter que, bien souvent, ces billets sont offerts à des auditeurs dans le cadre de jeux radiophoniques.

Il est important de relever que le 31% représente une moyenne annuelle mais il est bien entendu que ce pourcentage varie selon le taux de remplissage de la salle des fêtes. Par exemple, si nous prenons les spectacles de Patrick Bruel et de Jean-Louis Aubert le taux d'invités descend à environ 18,5%. On peut préciser que le nombre de billets des invités à chaque spectacle s'élève à environ 350.

En ce qui concerne les billets destinés aux autorités et au personnel communal, la répartition se présente comme suit :

- Conseil administratif, secrétaire général et secrétaires généraux adjoints : chacun 2 accréditations permanentes ;
- Conseillers municipaux et employés communaux : 30 billets pour chaque spectacle, distribués à raison de 2 billets maximum par personne selon ordre d'arrivée des demandes. A noter que, pour certains spectacles (Patrick Bruel) le quota est ramené à 1 billet par personne.

Le soussigné dispose également de 6 invitations par spectacle qui sont principalement destinées à des magistrats de municipalités genevoises puisque les antennes culturelles d'autres communes nous envoient également des invitations. Il s'agit là d'un échange de bons procédés et non d'une largesse du Conseil administratif.

Enfin, nous rappelons qu'il existe deux types d'abonnements qui fixent le prix de la place à Fr 35,- (Fr 25,- pour les habitants de Thônex).

- M. Willy Corthay et M. Alain Dupraz remercient M. Decrey.

13. Propositions individuelles et questions

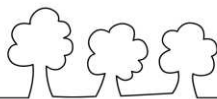
13.1. Formulaires accompagnant les comptes 2008

M. Stark : nous avons signé, en deux exemplaires, un formulaire destiné au Département du territoire. Est-il normal que les personnes qui se sont abstenues doivent également signer ce document ?

- M. Guex : il s'agit des personnes qui sont présentes à la séance et pas des personnes qui acceptent les comptes. Ce document est une tradition qui existe depuis de très nombreuses années.

13.2. Boussole bernoise

M. Loutan : serait-il possible que ce sujet relatif à un outil destiné à évaluer les effets d'un projet donné sur le développement durable soit traité lors d'une prochaine commission de l'Urbanisme & Développement durable et qu'il ne soit pas renvoyé « aux calendes grecques ».



13.3. Forum des associations

M. Loutan : nous devons recevoir un procès-verbal de la dernière réunion concernant la dernière séance du forum des associations. Il serait intéressant de le recevoir avant la prochaine séance.

13.4. Espaces-verts

M. Loutan : je remercie le service des espaces-verts qui a planté la petite haie naturelle qui se trouve à droite à l'entrée du parking de la salle des fêtes

13.5. Biotope du cycle du Foron

M. Loutan : je remercie le Conseil et le service technique de m'avoir invité à voir le biotope en formation au cycle du Foron.

13.6. Débat sur le crédit de la Mairie

M. Thurre : tout à l'heure nous avons entendu parler d'alliance contre nature et sans être choqué par les propos dû au clivage « gauche-droite » on constate que quand le consensus va dans le bon sens on est une « équipe » et lorsque cela ne joue pas comme on voudrait cela devient « une alliance contre nature ». Ceci me choque un peu.

13.7. Circulation à vélos

M. Dupraz : en tant que cycliste j'ai toujours une appréhension lorsque j'arrive sur les grilles d'évacuation des eaux car celles-ci sont dangereuses notamment pour les utilisateurs de vélos de course en raison de leurs pneus qui sont très étroits. Serait-il possible de faire poser ces grilles afin que les lignes soient horizontales et non pas dans le sens de la circulation ?

– M. Decrey : dans tout le Canton ces grilles sont les mêmes mais je veux bien regarder si ceci est dû à une raison particulière.

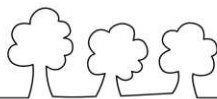
M. Arpidone : il doit très certainement avoir une raison technique à cela, sans doute que le fait de les poser dans l'autre sens ne permettrait pas un bon écoulement des eaux. Mais je ne suis pas technicien.

14. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010. Discussion. Vote. (DA-09-16).

14.1. Élection du nouveau Président :

Présidence 2009-2010

M. Richard Stark
présenté par : Mme Christine Casadei
pour la fraction radicale



Mme Jacqueline Tomasini, Présidente en charge félicite le nouveau Président et donne lecture de son discours avant de lui céder la parole :

*Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur les Conseillers administratifs,
Chers(es) collègues,*

Mon Dieu qu'une année passe vite lorsqu'elle est chargée et intéressante ! Oui, le temps défile il me semble que c'était hier que, présentée par mon Parti, j'ai eu l'insigne honneur d'être élue Présidente de ce Conseil et ce soir je vous lis mon discours de fin de présidence.

Une présidence n'est pas faite que de travail mais également de moments festifs lors d'invitations d'habitants, de clubs sportifs ou de sociétés diverses et il est toujours très agréable de prendre le verre de l'amitié permettant de faire de nouvelles connaissances.

Mais passons aux choses plus sérieuses, je ne m'attarderai pas sur un long bilan concernant cette année écoulée, si ce n'est pour mentionner le dossier de construction de la nouvelle Mairie qui a été un peu chaud et qui, aurait dû être voté ce soir !

Mon premier Conseil municipal, en tant que Présidente, aura été pour moi un moment très fort émotionnellement.

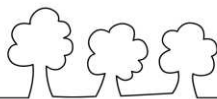
Dans l'ensemble nos séances plénières se sont déroulées dans une ambiance agréable et presque sans problème.

Je remercie les deux personnes qui ont assumé la vice-présidence et qui se sont prêtées à l'exercice fort difficile de compter les voix. Afin de leur prouver ma reconnaissance je tiens à leur offrir un petit présent pouvant leur rendre service dans le futur.

Mon année de présidence n'aurait pas pu se dérouler aussi bien sans le soutien de nombreuses personnes à qui j'aimerais dire un grand merci :

- nos trois Conseillers administratifs,*
- les Conseillers municipaux,*
- notre secrétaire général M. Philippe Guex qui ne ménage pas ses efforts afin de rendre la tâche de la Présidente plus légère, ainsi que ses deux adjoints,*
- le Bureau dans son intégralité pour le travail effectué et pour le bon état d'esprit qui a régné lors de nos réunions.*
- Mme Véronique Psarofaghis, collaboratrice administrative pour le Conseil municipal qui m'a fait parvenir les documents tout au long de l'année, sur laquelle j'ai toujours pu compter et qui m'a toujours reçu aimablement.*
- et, pour le cas où j'aurais omis de citer des personnes un grand merci à toutes et à tous.*

Je remercie les élus de mon Parti de m'avoir accordé leur confiance.



Ma séance de remerciements étant terminée je souhaite à mon successeur beaucoup de plaisir, de courage à certains moments et espère qu'il fera le nécessaire afin que les futurs débats continueront à se dérouler dans la bonne humeur, la sérénité et surtout avec beaucoup de fair-play.

14.2. Allocution du nouveau Président

Avant de passer à l'élection du Bureau M. Richard Stark, nouveau Président donne lecture de son discours :

*Monsieur Le Maire,
Madame La Conseillère Administrative,
Monsieur Le Conseiller Administratif,
Chers (ères) Collègues,
Et cher public,*

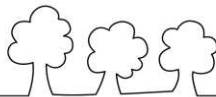
Je remercie mes collègues ici présents ce soir de m'accorder leur confiance, en m'ayant élu à la fonction de Président de cette belle assemblée, ceci dès le 1^{er} juin et ce pour une année. Je tiens à remercier également mon groupe des radicaux de m'avoir proposé à cette fonction et je lui sais gré de son soutien indéfectible. Je mettrai tout en œuvre afin d'assumer correctement cette nouvelle tâche. Une pensée affectueuse va également à mon épouse pour son abnégation.

Sachez que c'est un honneur pour moi d'accéder à ce mandat dans ma commune d'adoption puisque originaire d'Appenzell Rhodes-Extérieures. J'ai fait mes premiers pas au quartier des Eaux-Vives. J'habite à Thônex depuis 1964, avec un passage à Chêne-Bourg pendant trois ans au milieu des années septante, faute de trouver rapidement un logement lorsque je me suis marié. Depuis 1992 j'ai la chance de pouvoir travailler sur notre commune en y ayant implanté ma petite entreprise. Ancien sportif et convaincu des bienfaits du sport, j'ai également été dirigeant du Chêne Basket Club, et depuis quelques années membre du Conseil Intercommunal du Centre Sportif Sous-Moulin.

Je mettrai un point d'honneur à rappeler à chaque fois que cela sera nécessaire l'importance du travail à réaliser en commissions, pour permettre aux futurs projets d'arriver devant le Conseil municipal le plus aboutis possible. Je compte sur votre maturité, chers (ères) collègues, pour que les débats demeurent animés mais restent toujours dans le respect de son adversaire politique. Je souhaite aussi que personne n'oublie que nous travaillons tous dans l'intérêt des communiers et non pas pour son parti ou pour son propre compte, ce qui contribuerait largement à une dépolitisation de certains de ses débats.

In fine, permettez-moi de remercier mon prédécesseur Madame Jacqueline Tomasini pour tout le travail qu'elle a fourni durant l'année écoulée, et qui a su, malgré parfois une indiscipline de certains, maintenir une saine atmosphère. Je suis d'ores et déjà impatient de pouvoir collaborer avec notre futur Maire, Monsieur Philippe Decrey ainsi qu'avec les nouveaux membres du Bureau.

Vive la vie, vive Thônex.



14.3. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau est constitué comme suit :

1^{er} vice-président :

M. Pascal Uehlinger

2^{ème} vice-président :

M. Stephen Knörr

Secrétaire :

M. Philippe Guex

1^{er} vice-secrétaire :

Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah

2^{ème} Vice-secrétaire :

M. Guy Saudan

M. Richard Stark, nouveau Président restitue les pouvoirs à Mme Jacqueline Tomasini, Présidente en charge afin de lever la séance et inviter les membres du Conseil municipal ainsi que les spectateurs à venir prendre le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien.

La séance est levée à 23h.

*

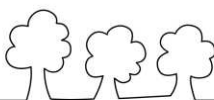
La Présidente

Le Secrétaire

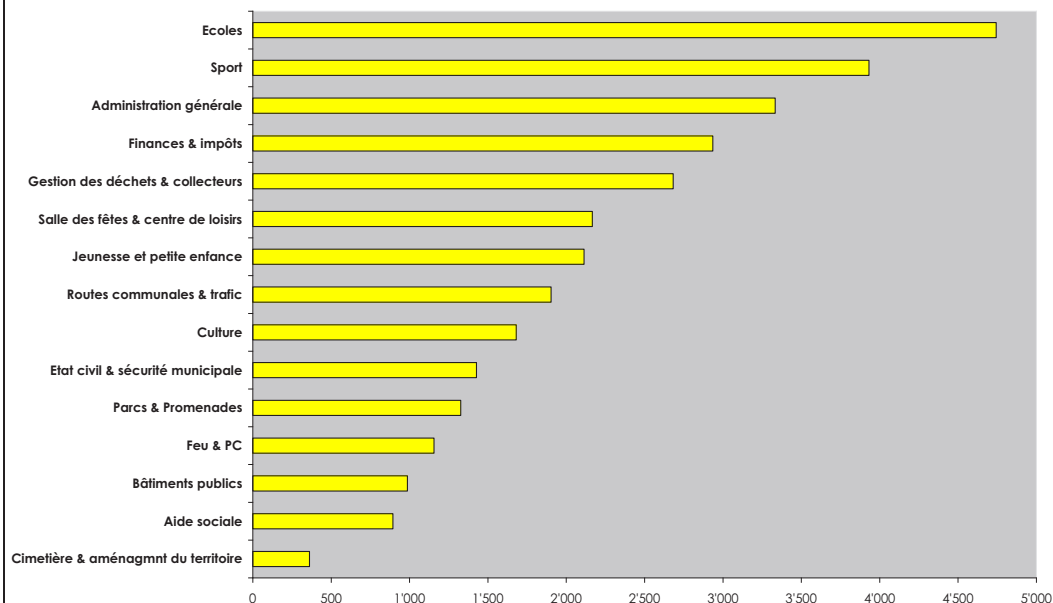
Mme Jacqueline Tomasini

M. Philippe Guex

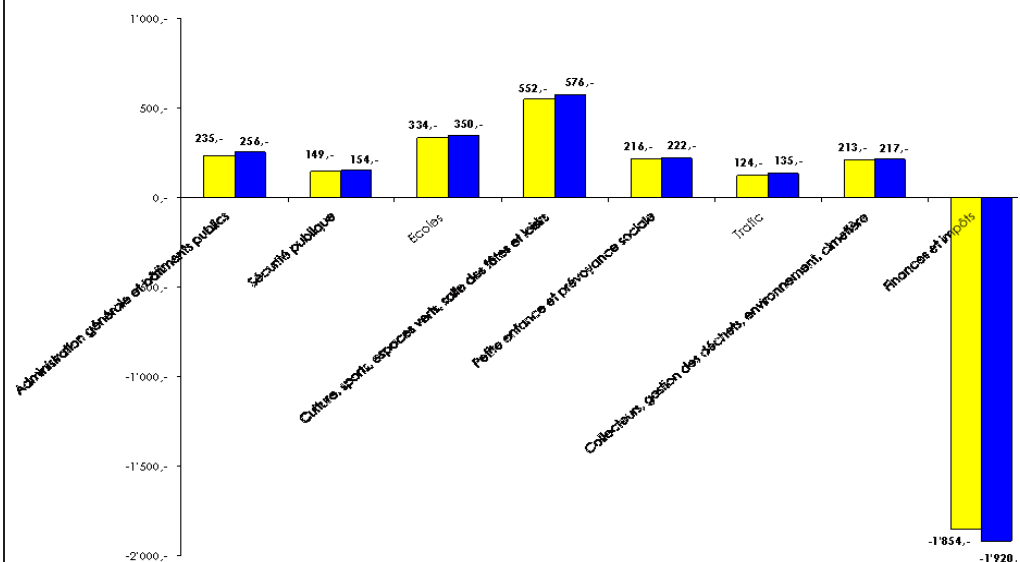
Annexe : Présentation « Power Point » sur les comptes 2008

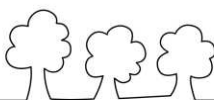


Ventilation fonctionnelle des dépenses 2008
(en milliers de francs)

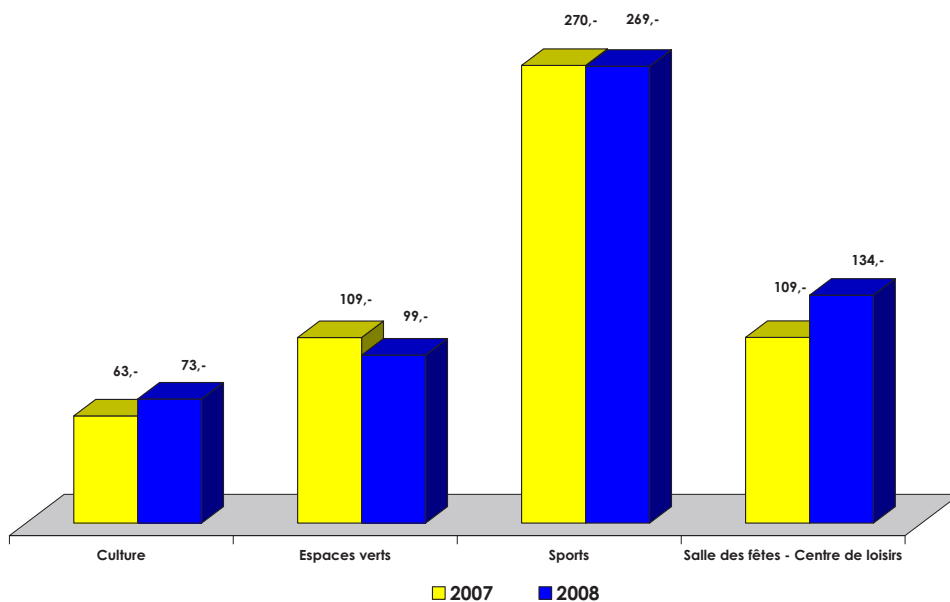


Coût net des différents services, en francs, par habitant



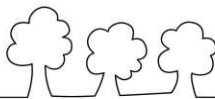


Détail de la fonction 3, coût net, en francs, par habitant

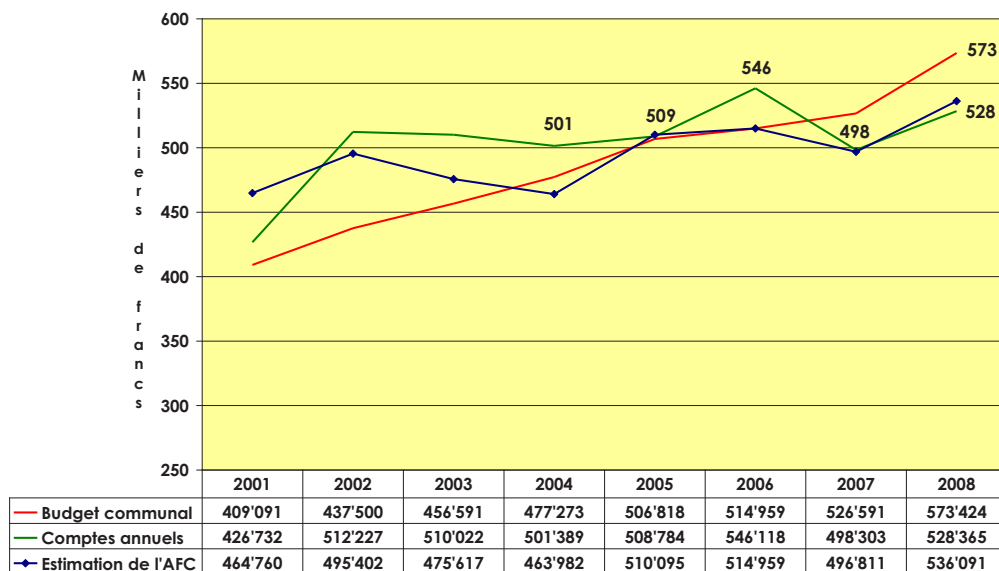


Classification des recettes de fonctionnement

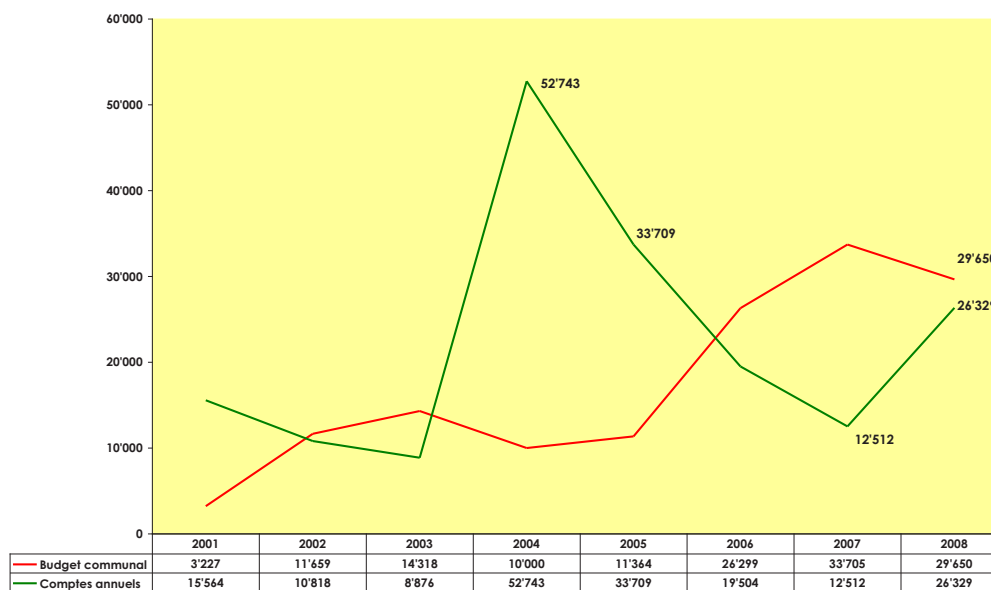
	B 2008		C 2008		Ecart 2008	C 2007	
Impôts sur les personnes physiques	25'230'645.00	78 %	23'248'075.30	73 %	-1'982'569.70	21'925'327.30	74 %
Impôts sur les personnes morales	1'304'600.00	4 %	1'158'477.45	4 %	-146'122.55	550'506.45	2 %
Taxe professionnelle communale	1'350'000.00	4 %	1'340'325.00	4 %	-9'675.00	1'293'480.00	4 %
Fonds de péréquation intercommunal	1'438'651.00	4 %	1'785'219.95	6 %	346'568.95	1'708'101.34	6 %
Revenus de nos biens	1'727'134.00	5 %	2'219'988.37	7 %	492'854.37	2'018'690.46	7 %
Autres revenus	1'147'360.00	4 %	2'030'236.17	6 %	882'876.17	1'997'455.42	7 %
Totaux annuels	32'198'390.00	100 %	31'782'322.24	100 %	-416'067.76	29'493'560.97	100 %

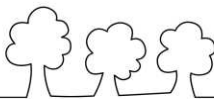


Valeur d'un centime additionnel personnes physiques

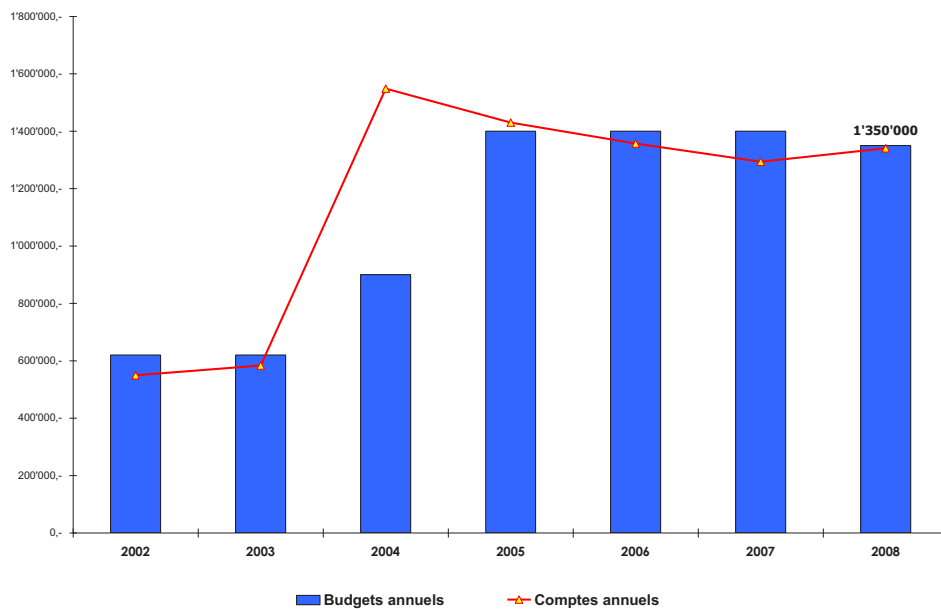
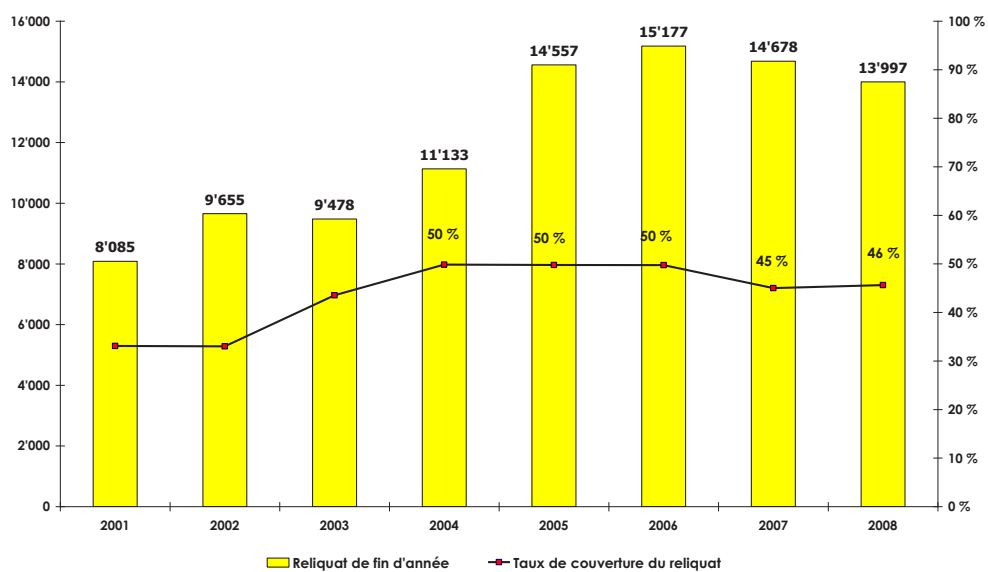


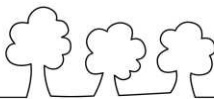
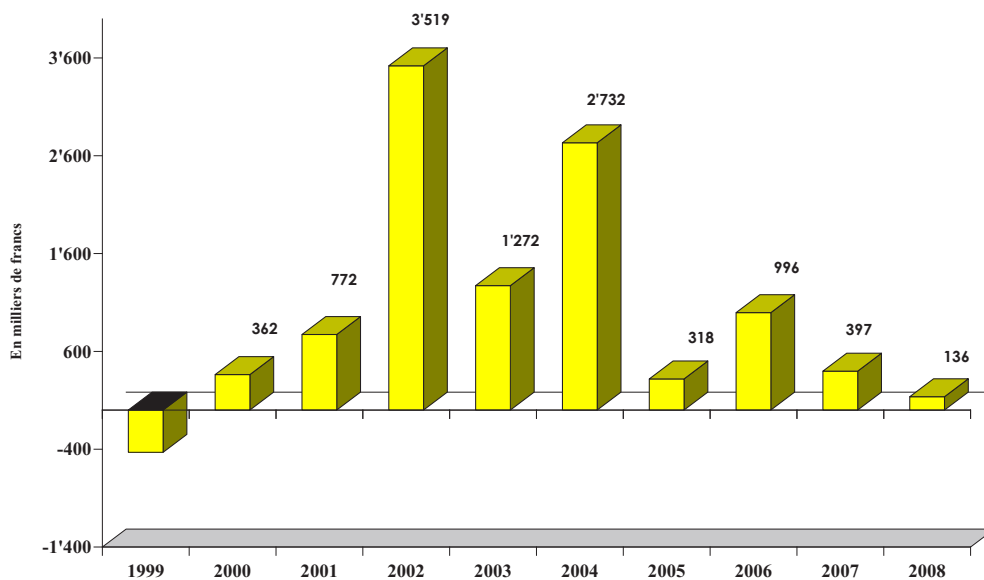
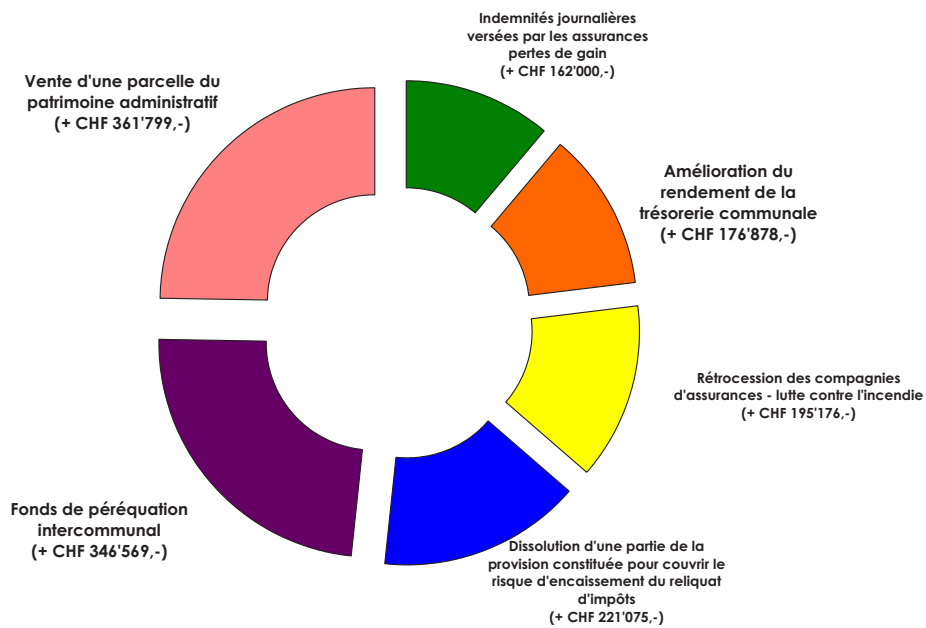
Valeur d'un centime communal personnes morales

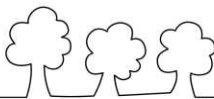




Evolution annuelle des recettes de la taxe professionnelle communale

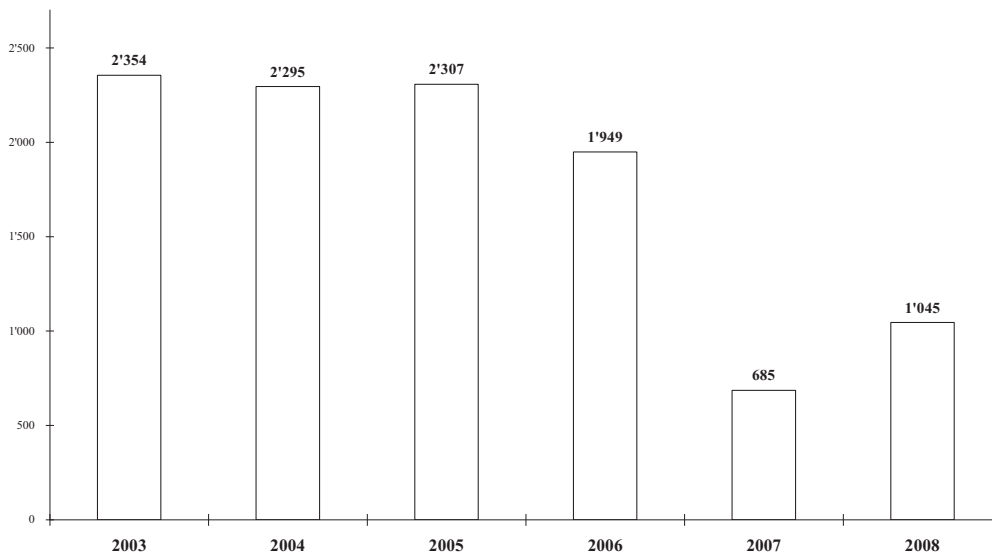
Evolution du reliquat d'impôt
(solde d'impôt dû par les contribuables)
et taux de couverture pour risque de pertes

**Excédents budgétaires enregistrés depuis 1999****Quelques recettes extraordinaires qui expliquent l'excédent budgétaire réalisé aux comptes 2008**



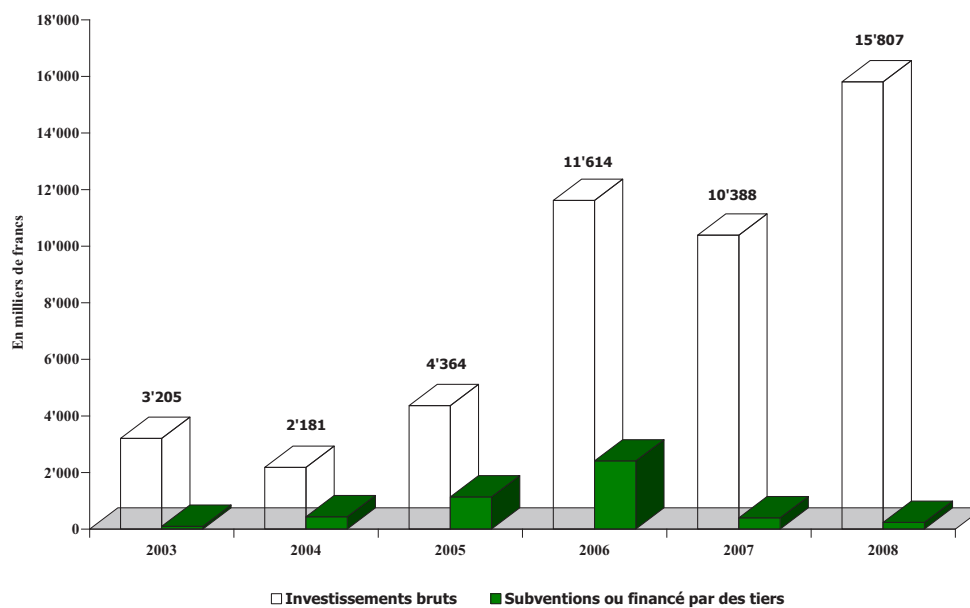
Crédits supplémentaires budgétaires à voter

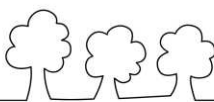
(en milliers de francs)



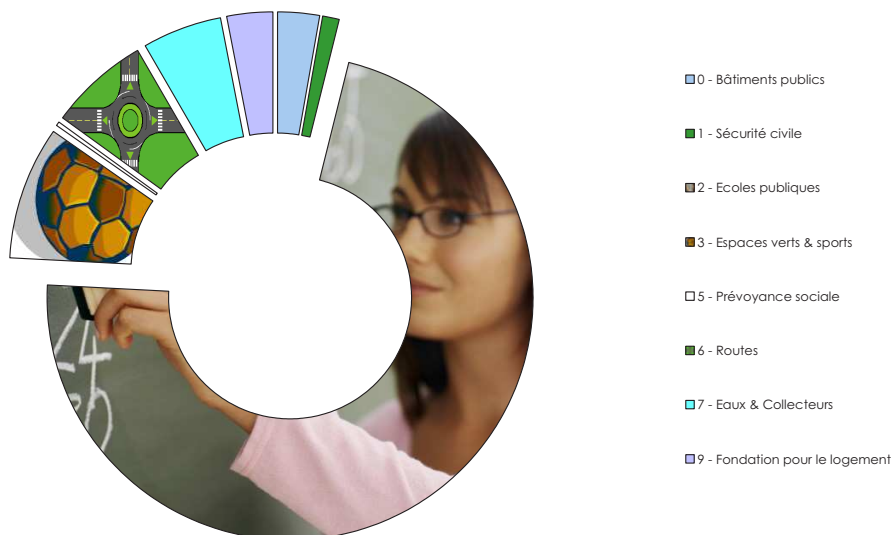
Investissements bruts réalisés depuis 2003

(en milliers de francs)





Investissements réalisés en 2008
pour un montant total de CHF 15'807'010,-



Excédents et insuffisances de financement -
variation de la trésorerie communale

